



Belfius Article 8 Multi- Assets Strategies

Code de transparence

Déclaration d'engagement

L'investissement durable et responsable est un élément essentiel du positionnement stratégique et du comportement de la société de gestion, Belfius Asset Management, et du gestionnaire d'investissement, Candriam. Belfius Asset Management (Belfius AM) et Candriam sont impliqués dans l'ISR depuis 2019 et 1996.

Belfius Asset Management et Candriam s'engagent à faire preuve de transparence, et nous pensons être aussi transparents que possible compte tenu des environnements réglementaires et concurrentiels qui existent dans les pays dans lesquels nous opérons.

Les codes de transparence sont disponibles sur nos sites web respectifs :

Belfius Asset Management

[SRI Publications | Belfius](#)

Candriam

[SRI Publications | Candriam](#)

Août 2024



Sommaire

| | | |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. | Liste des fonds couverts par le code..... | 4 |
| 2. | Informations générales sur la société de gestion du fonds | 5 |
| 3. | Informations générales sur le(s) fonds ISR entrant dans le champ d'application du code | 20 |
| 4. | Le processus d'investissement | 36 |
| 5. | Les contrôles de l'ESG | 44 |
| 6. | Mesures d'impact et rapports ESG | 45 |
| 7. | Annexe | 47 |

1. Liste des fonds couverts par le code

| Stratégie ISR dominante/préférée* | Classe d'actifs | Normes d'exclusion** | Labels |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Meilleur de sa catégorie <input checked="" type="checkbox"/> Best in Universe* <input checked="" type="checkbox"/> Engagement et vote <input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Investissement à impact <input checked="" type="checkbox"/> Filtrage fondé sur des normes <input type="checkbox"/> Thème de la durabilité | Gestion passive <input type="checkbox"/> Investissement passif - indice de référence : spécifier le suivi de l'indice <input type="checkbox"/> Investissements passifs - Indice de référence ESG/ISR : spécifier le suivi de l'indice Gestion active <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance libellés en euros <input checked="" type="checkbox"/> Obligations internationales et autres titres de créance <input checked="" type="checkbox"/> Actifs monétaires <input checked="" type="checkbox"/> Actifs à court terme <input type="checkbox"/> Fonds structurés | <input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input checked="" type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Armes <input checked="" type="checkbox"/> Énergie nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme <input checked="" type="checkbox"/> Droits du travail <input checked="" type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Pornographie <input checked="" type="checkbox"/> Tests sur les animaux <input type="checkbox"/> Minéraux de conflit <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Déforestation <input checked="" type="checkbox"/> Forte intensité de CO2 (y compris le charbon) <input checked="" type="checkbox"/> Génie génétique <input checked="" type="checkbox"/> Global Compact <input checked="" type="checkbox"/> Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales <input checked="" type="checkbox"/> Conventions de l'OIT <input checked="" type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) - Régimes oppressifs - Liste du Groupe d'action financière (pays) - Freedom House (pays) - Pétrole et gaz non conventionnels et conventionnels - Huile de palme | <input type="checkbox"/> Label ISR français <input type="checkbox"/> Label français TEEC <input type="checkbox"/> Label CIES français <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Ecolabel autrichien <input checked="" type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) <i>Towards Sustainability (BE)***</i> |

* Les fonds suivants appliquent la philosophie Best In Universe : stratégies Belfius Pension Fund, Belfius Sustainable, Belfius Equities Europe Conviction et Small & Mid Caps, Belfius Select Portfolio Sustainable Low and Medium, Belfius Portfolio Equities Emerging Markets, Belfius Equities Europe Conviction, Belfius Equities Europe Small & Mid Caps, Belfius Portfolio Equities US Sustainable

** Veuillez noter que les stratégies suivent des politiques d'exclusion distinctes, telles que décrites dans la section 3.5. Le tableau ci-dessus présente les exclusions pertinentes pour nos exclusions ISR de niveau 3.

*** Les fonds suivants ont reçu le label "Towards Sustainability" (BE) : Belfius Pension Fund Balanced Plus, Belfius Pension Fund High Equities, Belfius Pension Fund Low Equities, Belfius Select Portfolio Sustainable Low, Belfius Select Portfolio Sustainable Medium, Belfius Sustainable High, Belfius Sustainable Low, Belfius Sustainable Medium

2. Informations générales sur la société de gestion du fonds

2.1. Nom de la société de gestion de fonds qui gère le(s) fonds demandeur(s)

La société de gestion du fonds est :

Belfius Asset Management
Place Rogier, 11
1210 Bruxelles

Belfius Asset Management est le centre de compétence en gestion d'actifs de Belfius Group.

La société de gestion des investissements qui gère le fonds du demandeur est la suivante :

Candriam Belgique
Avenue des Arts, 58
1000 Brussels – Belgique

Veuillez consulter notre site web pour de plus amples informations : www.candriam.com. Ce code de transparence s'applique à une stratégie classifié Article 8 selon la réglementation « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR) et sous la gestion de Candriam.

Toute question concernant l'investissement durable et responsable (ISR) chez Candriam peut être envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante : [Contact | Candriam](#).

2.2. Quels sont les antécédents et les principes de l'entreprise en matière d'intégration de l'ISR dans ses processus ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

Le développement durable est au cœur de la démarche d'investissement de Belfius Asset Management (et plus généralement du groupe Belfius).

L'investissement responsable est une stratégie et une pratique d'investissement qui intègre des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et la propriété active.

Belfius Asset Management a adopté un processus d'investissement dans lequel l'analyse fondamentale est combinée avec des facteurs environnementaux, de responsabilité sociale et de gouvernance qui sont progressivement intégrés.

La signature le 28 février 2019 des Principes de l'ONU pour l'investissement responsable (UN PRI) est l'un des premiers engagements pris par Belfius Asset Management vers cette introduction progressive d'une attention spécifique et graduelle à l'ESG dans le développement de solutions d'investissement (durable).

Pour de plus amples informations, veuillez-vous référer au site web [Investissement Responsable | Belfius Asset Management](#).

Société de gestion des investissements - Candriam

Le développement durable est ancré dans le modèle opérationnel de Candriam et constitue un élément clé de culture d'entreprise. La stratégie de développement durable de Candriam l'amène à intégrer les tendances globales qui façonneront le monde de demain dans la définition de nos choix stratégiques opérationnels. Cette stratégie vise à établir et à maintenir un équilibre entre, d'une part, un comportement responsable envers toutes les parties prenantes et, d'autre part, (a) les synergies entre nos activités d'ISR et d'investissement traditionnel, et (b) la volonté de gérer l'entreprise en tenant compte de l'environnement et de la société.

Candriam gère des investissements durables depuis 1996. En tant que gestionnaire d'actifs responsable depuis plus de deux décennies, Candriam s'engage à développer en permanence nos approches holistiques d'analyse environnementale, sociale et de gouvernance, et à étendre notre processus d'intégration ESG à notre large gamme de produits d'investissement.

En tant que gestionnaire d'actifs durables, Candriam reconnaît l'importance de prendre en compte les risques et les opportunités liés à la durabilité dans les portefeuilles qu'elle gère et de tenir dûment compte des impacts sur la durabilité.

Etapes dans l'investissement environnemental, social et de gouvernance de Candriam :

1996 – Premier fonds d'actions durables. En 1996, la société prédécesseur de Candriam, Cordius Asset Management, a proposé aux investisseurs notre premier fonds d'actions durables.

2003 – Mise en place du système de vote par procuration structuré. Candriam a été un pionnier parmi les gestionnaires d'investissement belges en exerçant les droits de vote de ses clients pour améliorer le rendement des investissements. En 2003, Candriam a commencé un effort systématique et structuré de vote par procuration.

2005 – Recherche exclusive sur l'environnement, le social et la gouvernance. En 2005, Candriam a lancé son analyse ESG interne. Notre approche ESG est basée sur un ensemble sophistiqué de facteurs ESG et d'indicateurs de performance dans six domaines de parties prenantes, à savoir les investisseurs, les employés, l'environnement, les fournisseurs, les clients et la société, et constitue le cœur de l'approche de Candriam en matière d'investissement durable et responsable.

2005 – L'engagement dans le processus de recherche. Nos activités d'engagement ont commencé dès le début de notre recherche ESG interne en 2005. L'engagement est né de nos dialogues avec les entreprises pour obtenir des informations supplémentaires. L'engagement direct de Candriam avec les entreprises s'est développé de manière organique au fil des ans ; pour Candriam, le dialogue est synonyme de recherche ESG.

2006 – Signataire fondateur des principes de l'ONU pour l'investissement responsable. Candriam était présent à la naissance du PRI. Candriam participe aux groupes de travail du secteur et aux organisations d'investissement durable depuis 2003.

2008 – Investissements ESG sur les marchés émergents. Candriam pense que l'analyse des questions ESG sur les marchés émergents nécessite une approche différente pour tenir compte des niveaux d'information et de transparence inférieurs, ainsi que des niveaux inférieurs d'expérience des émetteurs et des investisseurs en matière de facteurs ESG.

2009 – Mise en place du cadre national ESG. Notre analyse des émetteurs souverains et connexes, basée sur les quatre piliers que sont le capital humain, le capital naturel, le capital social et le capital économique.

2010 – Fonds indiciels ESG - En 2010, suite aux exclusions controversées d'armements à l'échelle de l'entreprise, Candriam a décidé d'appliquer son filtrage ISR à sa gamme de fonds indiciels.

2016 – Engagement : de l'initiation à l'influence. En 2016, nous avons considérablement accru notre engagement en consacrant un groupe de nos professionnels expérimentés de l'investissement durable à la coordination à plein temps de nos efforts décennaux. Actuellement, nous concentrons nos efforts d'engagement sur trois "sujets de conviction" : Corruption, transition énergétique et bien-être au travail.

2017 - Investissement responsable dans la dette des marchés émergents et la dette à haut rendement. En 2017, l'expansion de notre approche ESG a inclus les fonds ISR Bond Emerging Markets et Bond Global High Yield. Cinq fonds Candriam ISR ont reçu la certification AFNOR de l'organisation soutenue par le gouvernement français, faisant de notre fonds High Yield le premier à recevoir un label ISR.

2017 – Contribuer à former la prochaine génération d'investisseurs responsables - En octobre 2017, Candriam a lancé l'Académie pour l'investissement durable et responsable. La Candriam

Academy a pour objectif de sensibiliser, de promouvoir l'éducation et d'améliorer les connaissances en matière d'investissement durable grâce à une plateforme éducative en ligne innovante et accréditée.

2018 – Lancement des fonds Fossil Free. Lancement en septembre 2018 de deux fonds Candriam Fossil Free pour accompagner les investisseurs vers la neutralité carbone.

2018 – Exclusion du charbon thermique et du tabac de tous les investissements. En 2018, toutes les stratégies de Candriam ont désinvesti des entreprises dont plus de 10 % des activités sont liées au charbon thermique, ainsi que de toute entreprise qui initie de nouveaux projets de charbon thermique, en se basant à la fois sur des considérations d'actifs échoués et de durabilité. Candriam s'est également désengagée de toute entreprise dont plus de 5 % des activités proviennent du tabac. Ces exclusions témoignent de notre engagement en faveur de la performance et de la responsabilité des investissements.

2019 – Lancement de la stratégie d'action pour le climat. Lancé en mai 2019, le fonds investit dans des entreprises apportant des solutions tangibles en termes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

2020 – Lancement de la stratégie d'économie circulaire. Lancée en avril 2020, la stratégie investit dans des entreprises fournissant des solutions/services dans l'avancement d'un modèle économique plus durable.

2020 et au-delà – Intégration holistique de la durabilité dans la finance. En 2020 et au-delà, nous prévoyons de continuer à innover et à développer de nouvelles solutions d'investissement durable, ainsi que d'intégrer de plus en plus les risques et opportunités ESG dans tous nos investissements, en nous appuyant sur notre expérience de plus de deux décennies en matière d'investissement durable.

2021 – Adhésion à l'initiative "Net Zero Asset Manager". Candriam a annoncé le 1^{er} novembre 2021 une ambition avancée en matière de décarbonisation et rejoint l'initiative "Net Zero Asset Managers" dans le but de réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre d'une part importante de son portefeuille d'investissement d'ici 2030 et de parvenir à des émissions nettes nulles de son portefeuille d'investissement d'ici 2050 ou avant.

2021 – Dette privée à impact avec Kartesia. Depuis 2021, Kartesia, en tant qu'expert de premier plan en matière de dette privée, a considérablement renforcé son engagement en faveur de la durabilité en s'associant à Candriam, pionnier renommé en matière d'ESG et fort de plus de 25 ans d'expertise en matière d'investissement durable et à impact, afin de lancer l'une des toutes premières stratégies européennes de prêt direct à impact au sein de l'industrie. Cette stratégie unique marque une étape importante dans le parcours de Kartesia en matière de développement durable et vise à rechercher activement des opportunités d'investissement qui contribuent directement et de manière significative aux ODD de l'ONU.

2023 - Publication de la stratégie climatique de Candriam. En 2022, nous avons encore intégré le changement climatique au cœur de notre stratégie ESG et de notre philosophie d'investissement en nous engageant à atteindre l'objectif "net zéro" d'ici 2050, avec des objectifs très ambitieux à l'horizon 2030. Nous avons adhéré à la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) en novembre 2021. Dans le cadre de cet engagement, nous avons publié une stratégie climatique actualisée en avril 2023. Cela reflète notre prise de conscience et l'intégration dans nos investissements du fait que le changement climatique s'accélère, rapprochant chaque année notre monde de conséquences sociales et économiques désastreuses.

2024 - Lancement de la première stratégie durable Long-Short. En 2024, Candriam a lancé sa première stratégie durable long-short, destinée aux investisseurs cherchant à naviguer dans les complexités des marchés du crédit en mettant l'accent sur la durabilité. Cette stratégie est conçue de façon à offrir des rendements non corrélés et une volatilité contrôlée, en tirant parti de la vaste expérience de Candriam en matière d'investissement durable et d'analyse de crédit.

2024 - Publication de la stratégie de Candriam en matière de biodiversité. En 2024, Candriam a

lancé sa stratégie en matière de biodiversité, basée sur le modèle propriétaire que nous avons développé en interne au cours des années précédentes. Cette stratégie aborde la question urgente de la perte de biodiversité, en soulignant son impact significatif sur les marchés et les économies mondiales. L'approche de Candriam souligne la nécessité d'intégrer les considérations relatives à la biodiversité dans les décisions d'investissement afin d'atténuer les risques et de favoriser une croissance durable.

2.3. Comment l'entreprise formalise-t-elle son processus d'investissement durable ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

L'approche de Belfius Asset Management en matière d'investissement responsable va d'un screening de base en vue d'appliquer les exclusions légales (activités controversées) jusqu'à une approche de type thématique ou une approche dans laquelle les facteurs ESG sont activement pris en compte dans la stratégie d'investissement. Seules les actions ou obligations d'entreprises ou de pays qui obtiennent de bons résultats sur les aspects environnementaux, les questions sociales ou de bonne gouvernance, idéalement une combinaison des trois, peuvent alors figurer dans le portefeuille.

Belfius Asset Management a, dans ce contexte, signé la Charte de l'investissement durable (PRI – Principles for Responsible Investment) le 28 février 2019.

Notre approche de l'investissement responsable est présentée de manière plus détaillée dans notre politique d'investissement responsable.

Dans le cadre de l'investissement responsable, Belfius Asset Management a également élaboré une politique d'engagement avec nos partenaires gestionnaires d'actifs.

Notre Rapport Annuel d'engagement & de vote 2023 présente nos activités d'actionnariat actif en 2023.

Belfius Asset Management a également activement participé au développement du label belge « Towards Sustainability », une initiative de la Febelfin définissant un cadre uniforme au sein du marché belge pour les produits d'investissements durables. Les premiers labels ont été attribués en novembre 2019.

Pour de plus amples informations et nos politiques d'investissements responsable, veuillez-vous référer au site web : [Investissement Responsable | Belfius Asset Management](#)

Société de gestion des investissements - Candriam

Chez Candriam, nous avons activement intégré l'analyse ESG dans nos investissements depuis 1996. Nous pensons que la valeur à long terme d'une entreprise n'est pas uniquement mesurable par des paramètres purement financiers. En évaluant les critères ESG, les investisseurs peuvent identifier des facteurs supplémentaires qui affectent la valeur à long terme d'une entreprise.

Les considérations ESG sont au cœur de la philosophie d'investissement de Candriam. À cette fin, la politique de Candriam en matière d'activités controversées intègre des facteurs ESG, notamment des exclusions concernant les armes controversées, le charbon thermique et le tabac.

La politique est applicable à tous les fonds pour lesquels Candriam a l'entière discrétion en tant que société de gestion et gestionnaire d'investissement. Sauf accord contraire entre les parties concernées, les portefeuilles suivants sont donc exclus du champ d'application de la présente politique :

- Fonds pour lesquels Candriam est la société de gestion mais a délégué l'activité de gestion des investissements à une autre entité.
- Fonds pour lesquels Candriam n'est pas la société de gestion mais a reçu l'activité de gestion des investissements par le biais d'une délégation par une autre entité.
- Fonds de fonds gérés par Candriam lorsque les fonds sous-jacents ne sont pas gérés par Candriam.

Pour les mandats de portefeuille discrétionnaires de tiers, des exclusions à l'échelle de l'entreprise sont appliquées si les parties en conviennent. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique d'exclusion à l'échelle de l'entreprise publiée sur notre site web :

Politique d'Exclusion | Candriam

Outre la publication de nos codes de transparence, Candriam formalise son processus d'investissement responsable en publiant sa politique de risque en matière de durabilité, suivie de ses politiques d'engagement et de vote par procuration :

[Politique des Risques Durables | Candriam](#)

[Politique d'Engagement | Candriam](#)

[Politique de Vote par Procuration | Candriam](#)

Intégration des pratiques durables chez Candriam - La durabilité fait partie intégrante du modèle d'entreprise de Candriam et constitue un élément essentiel de notre culture. Nous nous engageons à intégrer les tendances mondiales qui façonneront le monde de demain dans nos choix stratégiques et notre vie quotidienne. Nous concilions un comportement responsable envers nos parties prenantes avec les synergies entre nos activités d'investissement ESG et financières traditionnelles, ainsi qu'avec notre rôle dans la gestion environnementale et sociétale.

Nous offrons la transparence par le biais de l'examen annuel de nos propres pratiques internes en matière environnementale, sociale et de gouvernance, et les résultats sont publiés dans notre rapport annuel sur la durabilité de l'entreprise (RSE). La RSE de Candriam dresse la liste de nos réalisations concrètes et de nos "livrables" dans le cadre de notre engagement à développer notre propre entreprise de manière responsable. La dernière version est disponible sur le site web de notre entreprise à l'adresse <https://www.candriam.com>.

L'engagement à tous les niveaux est essentiel. Notre comité stratégique de groupe évalue régulièrement nos défis pertinents en matière de durabilité afin de déterminer comment Candriam doit gérer ses relations avec les parties prenantes et comment nous devons adapter notre modèle d'entreprise et nos pratiques à tous ces défis à long terme.

En 2020, nous avons encore clarifié la gouvernance de l'entreprise en matière de durabilité :

- **Un comité stratégique pour le développement durable se réunit régulièrement** : Le SGC, soutenu par les experts ESG et RSE de Candriam, définit les orientations stratégiques en matière d'investissement ESG (tant au niveau des produits que des activités commerciales) et de RSE.
- **Un comité des risques liés au développement durable**, à l'échelle de l'entreprise, qui rend compte au SGC, évalue les risques financiers et de réputation de l'entreprise en matière de développement durable, y compris les risques climatiques, et définit une liste de surveillance controversée des entreprises et des pays pour toutes les activités de Candriam.
- **Le comité de vote par procuration** fournit des conseils stratégiques sur les meilleures pratiques en matière de vote par procuration et surveille la politique de vote de Candriam.
- **L'Institut Candriam pour le développement durable** supervise le programme de philanthropie et d'impact communautaire de Candriam, en soutenant des initiatives de recherche et d'éducation ESG et dans le domaine de l'impact social.
- **Le pilotage du GNE** coordonne la mise en œuvre de la feuille de route stratégique du GNE, en s'appuyant sur plusieurs chantiers agiles d'investissement, opérationnels et informatiques.
- **Le comité directeur RSE** supervise et coordonne la mise en œuvre de la feuille de route RSE à travers les axes suivants : personnel, clients, chaîne de valeur opérationnelle, gouvernance et communauté.

En tant que gestionnaire d'investissement, nous nous efforçons d'intégrer l'ESG dans tous les processus, en offrant les meilleurs services et produits en matière d'investissement ESG. En tant qu'entreprise, nous nous engageons à respecter les normes de durabilité les plus élevées dans toutes les dimensions de notre activité et nous pensons que notre nouveau cadre de gouvernance ESG nous permettra de le faire de manière plus efficace.

2.4. Comment les risques et opportunités ESG - y compris ceux liés au changement climatique - sont-ils compris/pris en compte par l'entreprise ?

Société de gestion des investissements - Candriam

Candriam considère que la valeur à long terme d'une entreprise n'est pas uniquement influencée par des critères financiers tels que le revenu ou la croissance de la marge opérationnelle. En intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous identifions d'autres facteurs susceptibles d'influencer la valeur et la compétitivité d'une entreprise à moyen et long terme. Dans le cadre de l'analyse des facteurs environnementaux, nous prenons en compte l'exposition et la stratégie d'une entreprise en matière de changement climatique.

L'inclusion des facteurs ESG complète l'évaluation des risques encourus par les émetteurs. Ces risques peuvent être répartis en quatre catégories :

- **Le risque opérationnel** : risque de pertes découlant d'une défaillance ou d'une inadéquation des procédures, du personnel et des systèmes internes d'une institution ou dues à des événements extérieurs.
- **Risque de réputation** : risque de perte de valeur de l'entreprise résultant de la matérialisation d'un risque, affectant la perception de l'entreprise par ses clients, actionnaires, contreparties, régulateurs ou investisseurs.
- **Le risque stratégique** : le risque de pertes découlant d'un risque réel ou potentiel, affectant le capital et le bénéfice, et résultant de changements de modèle d'entreprise ou de décisions commerciales défavorables, d'un manque de réactivité face à une évolution du marché, ou de la mise en œuvre inappropriée de décisions
- **Risque financier** : les risques liés aux activités bancaires et financières, comprenant principalement les risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité

Plus précisément, le changement climatique est une source de risque financier et de réputation pour les investisseurs. Il existe deux types de risques climatiques : les risques physiques et les risques liés à la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Risques physiques

Les risques physiques couvrent les aspects matériels et financiers immédiats, ainsi que les aspects opérationnels (par exemple, arrêts de production, pénurie d'eau) et les aspects liés à la réputation (par exemple, conflits avec les populations locales, flux migratoires importants).

Risques liés à la transition

La recherche de solutions aux problèmes liés au changement climatique peut générer des risques et des opportunités pour certains secteurs/entreprises. Ces risques couvrent notamment :

- L'évolution des prix des ressources énergétiques et de l'efficacité énergétique, avec l'inconvénient supplémentaire de laisser les entreprises avec des actifs échoués :
 - La réduction du coût des énergies renouvelables et l'augmentation de l'offre d'énergies renouvelables ont fait baisser la demande des énergies les plus polluantes (charbon en tête).
 - Les réserves d'énergies les plus polluantes pourraient ne jamais être utilisées, ce qui obligerait leurs propriétaires à les amortir.
- Des changements dans les systèmes fiscaux anti-pollution et des marchés du carbone plus restrictifs, entraînant une hausse des prix du CO2 par tonne métrique.
- Risque de financement pour les entreprises actives dans des secteurs très polluants ou impliquées dans des activités énergétiques obsolètes.
- Ce risque s'explique par la préférence croissante des clients et des autres parties prenantes pour le financement de la transition énergétique et les risques associés.

Type de risques

| | Risques | Opérationnel | Réputationnel | Stratégique | Financier |
|--------------|-------------------------------------------------------------|--------------|---------------|-------------|-----------|
| Climate risk | Risques physiques | ü | ü | | |
| | Risques de transition - valeurs des actifs | | | ü | |
| | Risques de transition - contraintes légales et de marché | ü | | ü | ü |
| | Risques de transition - financement | | ü | | ü |

Candriam a décidé d'exclure les entreprises affichant plus de 5 % d'activités dans le domaine du charbon thermique et celles qui lancent de nouveaux projets afin d'examiner les éventuels actifs échoués liés au changement climatique.

Chez Candriam, l'intégration des critères ESG est la première étape du processus d'investissement responsable. L'analyse ISR de Candriam vise à sélectionner les émetteurs qui gèrent le mieux les défis liés au développement durable, notamment le changement climatique et la transition énergétique.

Tous ces émetteurs forment l'univers ESG. Les portefeuilles d'investissement sont ensuite constitués à partir de cet univers ESG et conformément aux recommandations des analystes. Ce processus d'investissement rigoureux garantit la prise en compte des risques et opportunités, tant selon les critères ESG que financiers à court, moyen et long terme. Cette sélection des émetteurs les mieux positionnés à la fois d'un point de vue financier et du développement durable ajoute de la valeur à l'investissement.

En outre, comme décrit dans la section précédente, Candriam a mis en place une structure de gouvernance ESG à l'échelle de l'entreprise afin de garantir une surveillance et un flux d'informations appropriés sur les questions ESG. Les risques climatiques sont analysés par le comité des risques liés à la durabilité, qui évalue les risques financiers et de réputation de l'entreprise. Ce comité fait directement rapport au Comité stratégique du groupe Candriam.

2.5. Quelles équipes sont impliquées dans l'activité d'investissement durable de l'entreprise ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

L'investissement durable est une responsabilité au sein de Belfius Asset Management partagée par plusieurs équipes. L'équipe d'investissement responsable est responsable du suivi et de l'application de la politique d'exclusion du groupe Belfius pour la mise en œuvre et le suivi de la réglementation ESG. L'équipe a publié les résultats de Belfius Asset Management sur le vote par procuration et l'engagement. En plus de l'équipe d'investissement responsable, les équipes suivantes sont également étroitement impliquées dans l'investissement durable : l'équipe d'investissement, l'équipe de sélection de fonds, l'équipe de surveillance des risques, la conformité et, bien sûr, le service informatique qui s'assure que les systèmes de l'entreprise sont adaptés aux besoins de l'investissement durable.

Société de gestion des investissements - Candriam

Au sein de nos équipes de front office, environ 60 employés sont des acteurs majeurs et directement impliqués dans l'activité d'investissement durable de l'entreprise.

Depuis plus de 20 ans, la société a développé une expertise dans l'analyse ESG grâce à son équipe ESG dédiée. L'équipe comprend des analystes spécialisés dans des secteurs spécifiques, des analyses souveraines et des activités d'engagement actif. L'équipe a développé sa propre méthodologie d'analyse ESG appliquée aux gouvernements, aux entreprises et aux agences/organisations supranationales.

Pour la majorité de nos stratégies ISR (c'est-à-dire les stratégies basées sur notre cadre exclusif de matérialité ESG spécifique à un secteur), les analystes ESG fournissent des recommandations sur les émetteurs qui déterminent l'éligibilité et, par conséquent, l'univers d'investissement ESG pour les équipes de gestionnaires de portefeuille. Les gestionnaires de portefeuille appliquent ensuite leurs processus d'investissement respectifs et sélectionnent des émetteurs dans cet univers ESG. Pour les stratégies thématiques spécifiques, l'éligibilité des émetteurs est déterminée en collaboration avec les équipes d'investissement lors de comités dédiés.

En outre, un cours magistral ESG est organisé régulièrement afin de fournir une compréhension approfondie des sujets liés à l'ESG tout en formant nos gestionnaires de portefeuille et nos analystes pour qu'ils atteignent leurs objectifs d'investissement durable. Cette opportunité unique a été conçue pour fournir non seulement une formation liée aux questions de durabilité, mais aussi des informations sur les nouveaux développements ESG et des analyses sectorielles développées par notre équipe ESG dédiée.

2.6. Combien d'employés sont directement impliqués dans l'activité d'investissement durable de l'entreprise ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

L'équipe Investissement Responsable au sein de Belfius Asset Management est composée de 5 personnes, qui se concentrent sur tous les aspects et sujets ESG qui concernent les investissements faits par la société de gestion

Société de gestion des investissements - Candriam

Au sein de nos équipes de front office, environ 60 employés sont des acteurs majeurs et directement impliqués dans l'activité d'investissement durable de l'entreprise.

2.7. L'entreprise participe-t-elle à des initiatives d'IR ?

Société de gestion de portefeuille - Candriam

| Initiatives générales | Initiatives en faveur de l'environnement et du climat | Initiatives sociales | Initiatives en matière de gouvernance |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ECCR - Ecumenical Council for Corporate Responsibility (Conseil œcuménique pour la responsabilité des entreprises) <input checked="" type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> Groupe d'experts de haut niveau de la Commission européenne sur la finance durable <input type="checkbox"/> ICCR - Interfaith Center on Corporate Responsibility (Centre interconfessionnel sur la responsabilité des entreprises) <input checked="" type="checkbox"/> Association nationale des gestionnaires d'actifs (groupe RI) <input checked="" type="checkbox"/> PRI - Principles for Responsible Investment (Principes pour l'investissement responsable) <input checked="" type="checkbox"/> SIF - Sustainable Investment Forum (Forums d'investissement durable) <input checked="" type="checkbox"/> Autre <i>Veillez vous référer à la section ci-dessous pour de plus amples informations.</i> | <input checked="" type="checkbox"/> CDP - Carbon Disclosure Project (<i>y compris les programmes relatifs au changement climatique, à l'eau et à la forêt</i>) <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input checked="" type="checkbox"/> Principes des obligations vertes <input checked="" type="checkbox"/> IIGCC - Institutional Investors Group on Climate Change (Groupe d'investisseurs institutionnels sur le changement climatique) <input checked="" type="checkbox"/> Engagement de Montréal en matière de carbone <input checked="" type="checkbox"/> Engagement de Paris pour l'action <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonisation Coalition (Coalition pour la décarbonation des portefeuilles) <input checked="" type="checkbox"/> Autre : TCFD <i>Veillez vous référer à la section ci-dessous pour de plus amples informations.</i> | <input type="checkbox"/> Fondation pour l'accès aux médicaments <input checked="" type="checkbox"/> Fondation pour l'accès à la nutrition <input checked="" type="checkbox"/> Accord sur la sécurité incendie et la sécurité des bâtiments au Bangladesh <input checked="" type="checkbox"/> Autre <i>Veillez vous référer à la section ci-dessous pour de plus amples informations.</i> | <input checked="" type="checkbox"/> ICGN - International Corporate Governance Network (Réseau international de gouvernance d'entreprise) <input checked="" type="checkbox"/> Autre <i>Veillez vous référer à la section ci-dessous pour de plus amples informations.</i> |

En tant que gestionnaire d'actifs responsables, les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies sont une initiative importante à soutenir.

Nous sommes fiers d'avoir été l'un des premiers signataires de l'initiative volontaire Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations unies, visant à encourager les investisseurs à inclure des considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans leurs décisions d'investissement.

La version la plus récente du rapport des PRI est disponible sur le site web des PRI :

[Candriam](#) | [Profil Signataire](#) | [PRI](#)



Les engagements durables de Candriam

Nous nous engageons, en tant qu'investisseur ou en tant qu'entreprise, à nous comporter de manière responsable. Vous trouverez ci-dessous les déclarations que nous avons signées ou les initiatives auxquelles nous avons adhéré en conséquence :

| Commitments and statements signed | Thematic | Signed in | Conviction topics |
|----------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Principles for Responsible Investment (PRI) | ESG | 2006 | |
| UNGC Call to Action on Anti-corruption | G | 2014 |  |
| G20 Energy Efficiency Investor Statement | E | 2015 |  |
| Montreal Carbon Pledge | E | 2015 |  |
| Paris Pledge for Action | E | 2015 |  |
| Investor Statement on ESG Credit ratings | ESG | 2017 | |
| Adhesion to Green and Social Bond Principles | ES | 2017 | |
| Tobacco-free Finance Pledge | S | 2018 | |
| The Investor Agenda | E | 2018 |  |
| Commitment to support a Just Transition on Climate Change | ESG | 2018 |  |
| Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) supporter | E | 2021 |  |
| Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) | E | 2021 |  |
| UK Stewardship Code 2020 | ESG | 2022 application, approved in 2023 | |
| Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) | E | 2023, public information 2024 | |

Initiatives de collaboration

Nous joignons nos forces à celles d'autres investisseurs afin d'avoir plus d'impact lorsque nous appelons les parties prenantes à agir de manière responsable. Le tableau ci-dessous présente une liste non exhaustive d'initiatives de collaboration active que Candriam a commencé à soutenir au cours des années précédentes, ainsi que leur impact et les contributions spécifiques de Candriam :

| Commitments and statements signed | Thematic | Signed in | Conviction topics |
|----------------------------------------------------------------------|----------|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Principles for Responsible Investment (PRI) | ESG | 2006 | |
| UNGC Call to Action on Anti-corruption | G | 2014 |  |
| G20 Energy Efficiency Investor Statement | E | 2015 |  |
| Montreal Carbon Pledge | E | 2015 |  |
| Paris Pledge for Action | E | 2015 |  |
| Investor Statement on ESG Credit ratings | ESG | 2017 | |
| Adhesion to Green and Social Bond Principles | ES | 2017 | |
| Tobacco-free Finance Pledge | S | 2018 | |
| The Investor Agenda | E | 2018 |  |
| Commitment to support a Just Transition on Climate Change | ESG | 2018 |  |
| Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) supporter | E | 2021 |  |
| Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI) | E | 2021 |  |
| UK Stewardship Code 2020 | ESG | 2022 application, approved in 2023 | |
| Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) | E | 2023, public information 2024 | |

| Initiative name Type | Thematic | Joined/ Renewed in | Candriam role Initiative trigger | Conviction topics |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Marine Microplastic Pollution <i>Collaborative Dialogue</i> | E | 2020 | Mix of support <i>Thematic</i> | |
| Collaborative Engagement on Uyghurs Slave Labour in the Supply Chain <i>Collaborative Dialogue</i> | S | 2020 | Mix of support <i>Exceptional event/ Controversy</i> |   |
| Access to Nutrition Index 2021 - 2023 <i>Collaborative Dialogue</i> | S | 2021 Renewal | Mix of support <i>Thematic</i> |  |
| BBFAW Investor Collaboration on Farm Animal Welfare 2021-24 <i>Collaborative Dialogue</i> | E | 2021 Renewal | Passive support <i>Thematic</i> | |
| 2021-22 Kingspan Governance Structure Engagement <i>Collaborative Dialogue</i> | SG | 2021 | Lead <i>Pre/post AGM Engagement</i> |  |
| Global Banks Climate Change & Biodiversity <i>Collaborative Dialogue</i> | E | 2021 | Mix of support <i>Thematic</i> |  |
| Corporate Accountability for Digital Rights 2021-22 <i>Collaborative Dialogue</i> | S | 2021 Renewal | Mix of support <i>Thematic</i> |   |
| Investor Engagement on Facial Recognition 2021 <i>Collaborative Dialogue</i> | S | 2021 | Active Support <i>Thematic</i> |   |
| FAIRR: Where's the Beef Statement <i>Collaborative Statement</i> | E | 2021 | Passive Support <i>Thematic</i> | |
| IIGCC Investor Position Statement: Voting on Transition Planning <i>Collaborative Statement</i> | | 2021 | <i>Thematic</i> | |
| Net Zero Proxy Advice: IIGCC Investors Letter to Proxy Advisors <i>Collaborative Statement</i> | E | 2021 | Passive Support <i>Thematic</i> |  |
| Healthy Market Initiative <i>Collaborative Dialogue</i> | SG | 2021 | Active Support <i>Thematic</i> |  |
| Investor Letter: Linking Access to Vaccine with Pharmaceuticals' Executives' Remuneration <i>Collaborative Dialogue</i> | SG | 2021 | Mix of support <i>Thematic</i> |  |
| 2022 IIGCC/CERES Banks Engagement <i>Collaborative Dialogue</i> | E | 2022 | Mix of support <i>Thematic</i> |  |
| 2022 Letter to Starbucks on Worker Representation <i>Collaborative Dialogue</i> | S | 2022 | Passive Support <i>Exceptional event/ Controversy</i> |  |

| Initiative name <i>Type</i> | Thematic | Joined/ Renewed in | Candriam role <i>Initiative trigger</i> | Conviction topics |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Investor Initiative on Responsible Care - UNI Global led <i>Collaborative Dialogue</i> | S | 2022 | Mix of Support <i>Exceptional event/ Controversy</i> |   |
| 2022 PRI-Coordinated Collaborative Sovereign Engagement on Climate Change: Australian Pilot <i>Collaborative Dialogue</i> | E | 2022 | Active Support <i>Thematic</i> | |
| 2022 UNPRI Tax Reference Group <i>Collaborative Dialogue</i> | S | 2022 | Mix of support <i>Thematic</i> |  |
| 2022 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis <i>Collaborative Statement</i> | ES | 2021 Renewal | Passive Support <i>Thematic</i> | |
| 30% Club France <i>Collaborative Dialogue</i> | SG | 2022 | Mix of support <i>Thematic</i> |  |
| WBA Investor Engagement on Ethical AI <i>Collaborative Dialogue</i> | ESG | 2022 | Mix of support <i>Thematic</i> |   |
| FAIRR Biodiversity : Waste & Pollution <i>Collaborative Dialogue</i> | E | 2022 | Mix of support <i>Thematic</i> | |
| 2022 PRI Advance: Human Rights <i>Collaborative Dialogue</i> | S | 2022 | Mix of support <i>Thematic</i> |   |
| 2023 BFF Bank SpA: Collaborative Engagement on Remuneration <i>Collaborative Dialogue</i> | SG | 2022 | Lead |  |
| 2023 Big Tech and Human Rights <i>Collaborative Dialogue</i> | S | 2023 New | Mix of support <i>Thematic</i> |   |
| 30% Club Germany <i>Collaborative Dialogue</i> | | 2023 New | Mix of support <i>Investment team request</i> | |
| Animal Welfare: Investors' Letter to the EU <i>Collaborative Statement</i> | E | 2023 New | Passive Support <i>Thematic</i> | |
| Breast Milk Substitute Marketing: Abbott Lab <i>Collaborative Statement</i> | SG | 2023 New | Passive support <i>Exceptional event/ Controversy</i> |  |
| CDP Climate, Forest & Water 2023 <i>Collaborative Dialogue</i> | E | 2023 Renewal | Mix of support <i>Thematic</i> |  |

| Initiative name <i>Type</i> | Thematic | Joined/ Renewed in | Candriam role <i>Initiative trigger</i> | Conviction topics |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Enhancing Legal Framework Say-on-Climate and Shareholder Resolutions <i>Collaborative Dialogue</i> | ESG | 2023 New | Passive support <i>Exceptional event/ Controversy</i> |   |
| Eurosif, PRI, IIGCC, EFAMA, UNEP FI: Joint Statement on ESRS <i>Collaborative Statement</i> | | 2023 New | Passive Support <i>Strategic decision</i> | |
| FIR: Forced Labour and Child Labour Engagement <i>Collaborative Dialogue</i> | S | 2023 New | Active Support <i>Investment team request</i> |   |
| Intesa Sanpaolo's Thermal Coal policy <i>Collaborative Dialogue</i> | E | 2023 New | Active Support <i>Thematic</i> |   |
| Investor Letter to Nike on Wages Owed to Workers <i>Collaborative Statement</i> | S | 2023 New | Passive Support <i>Exceptional event/ Controversy</i> |   |
| Investor Letter to NXP Semi on links to Russia weapons systems <i>Collaborative Statement</i> | S | 2023 New | Active Support <i>Exceptional event/ Controversy</i> |   |
| Investor statement on Tobacco Control <i>Collaborative Statement</i> | S | 2023 New | Passive Support <i>Thematic</i> | |
| Nature Action 100 <i>Collaborative Dialogue</i> | E | 2023 New | Mix of support <i>Thematic</i> |  |
| Plastic Solutions Investor Alliance : Petrochemicals <i>Collaborative Dialogue</i> | E | 2023 New | Active Support <i>Thematic</i> |  |
| PRI Nature Reference Group <i>Collaborative Dialogue</i> | | 2023 New | Active Support <i>Thematic</i> | |
| Telecom Italia: Delaying Plan <i>Collaborative Dialogue</i> | G | 2023 New | Mix of support <i>Exceptional event/ Controversy</i> | |
| VBDO: Investor call to Reduce Plastic <i>Collaborative Statement</i> | E | 2023 New | Active Support <i>Thematic</i> | |
| VBDO: Plastic Engagement <i>Collaborative Dialogue</i> | E | 2023 New | Mix of support <i>Thematic</i> | |
| Workforce Disclosure Initiative 2023 <i>Collaborative Dialogue</i> | S | 2023 Renewal | Mix of support <i>Thematic</i> |  |

2.8. Quel est le nombre total d'actifs ISR gérés par l'entreprise ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

À fin décembre 2023, Candriam gère 19 milliards d'euros d'actifs pour le compte de Belfius AM dans le cadre des fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9.

Société de gestion des investissements - Candriam

Nos actifs sous gestion dédiés aux produits liés à l'ESG ont atteint 111 milliards d'euros en décembre 2023.

2.9. Quel est le pourcentage du total des actifs ISR gérés par l'entreprise ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

À fin décembre 2023, 92 % des actifs gérés par Candriam pour le compte de Belfius AM étaient destinés à des fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9.

Société de gestion des investissements - Candriam

Nos actifs sous gestion dédiés aux produits liés à l'ESG représentent 77 % de nos actifs sous gestion totaux, en décembre 2023.

2.10. Quels sont les fonds ISR gérés publiquement par l'entreprise ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

À la fin du mois de décembre 2023, les fonds Belfius Asset Management liés à l'ESG, c'est-à-dire les fonds de l'article 8 et 9, gérés par Candriam, sont les suivants :

- Belfius Equities Be=Long
- Belfius Equities Become
- Belfius Equities China
- Belfius Equities Climate
- Belfius Equities Cure
- Belfius Equities Water=Well
- Belfius Equities Europe Conviction
- Belfius Equities Europe Small & Mid-Caps
- Belfius Equities Global Health Care
- Belfius Equities Innov=Eat
- Belfius Equities Leading Brands
- Belfius Equities Move
- Belfius Equities Re=New
- Belfius Equities Robotics & Innovative Technology
- Belfius Equities Virtu=All
- Belfius Equities Wo=Men
- Belfius Fullinvest Low
- Belfius Fullinvest Medium
- Belfius Fullinvest High
- Belfius Pension Fund Balanced Plus

Belfius Pension Fund High Equities
Belfius Pension Fund Low Equities
Belfius Portfolio Advanced High
Belfius Portfolio Advanced Low
Belfius Portfolio Advanced Medium
Belfius Portfolio Equities Emerging Markets
Belfius Portfolio Equities US Sustainable
Belfius Portfolio Euro Short Term
Belfius Portfolio Global Allocation 30
Belfius Portfolio Global Allocation 50
Belfius Portfolio Global Allocation 70
Belfius Portfolio Global Allocation Bonds
Belfius Portfolio Global Allocation Equity
Belfius Select Portfolio Sustainable Low
Belfius Select Portfolio Sustainable Medium
Belfius Select Portfolio World Balanced 40
Belfius Select Portfolio World Balanced 60
Belfius Select Portfolio World Bonds
Belfius Select Portfolio World Growth
Belfius Select Portfolio World Yield
Belfius Sustainable High
Belfius Sustainable Low
Belfius Sustainable Medium



3. Informations générales sur le(s) fonds ISR entrant dans le champ d'application du code

3.1. Quel(s) objectif(s) le(s) fonds vise(nt) à atteindre en intégrant les facteurs ESG ?

Belfius Investment Partners a confié à Candriam la gestion d'un mandat d'allocation d'actifs. Le mandat investit dans des entreprises et des émetteurs souverains, sur les marchés développés et émergents, ainsi que dans des sociétés de grande et de petite taille et de taille moyenne.

Candriam considère que la valeur à long terme d'une entreprise n'est pas uniquement influencée par des critères financiers tels que le revenu ou la croissance de la marge opérationnelle. En intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous identifions d'autres facteurs susceptibles d'influencer la valeur et la compétitivité d'une entreprise sur le moyen et long terme, qui ne sont pas toujours immédiatement évidents dans les analyses financières traditionnelles.

L'intégration de l'ESG est impérative car certains des défis de durabilité auxquels nous sommes confrontés pourraient mettre à l'épreuve la résilience des systèmes financiers et économiques, tout en offrant des possibilités de favoriser l'innovation grâce à nos investissements. Cela va au-delà de l'environnement et inclut la dimension sociale et de gouvernance du comportement des entreprises. L'intégration complète de l'ESG reflète notre conviction que des questions environnementales, sociales et de gouvernance spécifiques sont et/ou seront prises en compte par les participants aux marchés financiers par le biais de changements politiques et/ou sociétaux.

À cet égard, les mesures financières et les états comptables publiés par les entreprises sont par nature rétrospectifs et ne racontent qu'une partie de l'histoire. L'analyse ESG ajoute des couches d'informations essentielles qui rendent compte des aspects "intangibles" d'une entreprise qui ne sont pas entièrement pris en compte par l'analyse financière traditionnelle. Une part croissante de la valeur des entreprises est constituée de risques et d'opportunités immatériels tels que la marque, la réputation, le capital humain et l'innovation. La durabilité affecte directement ces aspects et, par conséquent, en fait une considération pertinente dans toute stratégie d'investissement.

Les objectifs spécifiques des fonds Belfius Sustainable, Belfius Pension Fund et Belfius Select Portfolio sont résumés dans le tableau ci-dessous :

| Fonds | Objectifs et contexte |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sustainable (faible, moyen, élevé) | Objectifs : Réaliser, pour au moins 75 % du portefeuille, des investissements durables : - Visant à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en excluant certaines activités économiques à fort impact en termes de réchauffement climatique et en incluant des indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et - Visant à avoir un impact environnemental et social positif à long terme. |
| Pension Fund (équilibré plus, actions fortes, actions faibles) | Objectifs : Réaliser, pour au moins 33 % du portefeuille, des investissements durables : - Visant à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en excluant certaines activités économiques à fort impact en termes de réchauffement climatique et en incluant des indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et - Visant à avoir un impact environnemental et social positif à long terme. |
| Select Portfolio (faible, moyen) | Objectifs : Réaliser, pour au moins 75 % du portefeuille, des investissements durables : - Visant à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en excluant certaines activités économiques à fort impact en termes de réchauffement climatique et en incluant des indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et - Visant à avoir un impact environnemental et social positif à long terme. |

3.2. Quelles ressources internes ou externes sont utilisées pour l'évaluation ESG des émetteurs qui constituent l'univers d'investissement du ou des fonds ?

L'équipe ESG Investments & Research a développé sa propre méthodologie ESG appliquée aux gouvernements, aux entreprises et aux agences/organisations supranationales. Les gestionnaires de portefeuille appliquent ensuite leurs processus d'investissement respectifs et sélectionnent des émetteurs dans cet univers ESG. Les analystes ESG utilisent des recherches internes et externes pour alimenter leurs modèles.

L'équipe s'efforce d'obtenir des informations de sources diverses, car nous considérons que les informations provenant de différents fournisseurs sont complémentaires. Ceci est dû au fait que la couverture, les méthodologies et la culture des fournisseurs varient, ce qui peut conduire à des divergences dans les opinions et les évaluations finales. Ces différentes évaluations permettent à nos analystes ESG d'avoir une vision plus globale d'une entreprise



Vous trouverez ci-dessous un aperçu des fournisseurs externes de données ESG utilisés par l'équipe :

| Agences de notation | Certification | Champ d'application | Types de filtrage | Lien |
|--------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Equileap | - | Entreprises internationales | Critères d'égalité entre les hommes et les femmes | https://equileap.org/ |
| Bloomberg | Indice d'égalité entre les femmes et les hommes | Entreprises internationales | Méthode internationale normalisée de déclaration et de divulgation des données relatives à l'inégalité entre les sexes au travail. | www.bloomberg.com/GEI |
| Recherche ESG MSCI | - | Entreprises internationales | Critères ESG - Activités controversées - Critères fondés sur des normes | https://www.msci.com/esg-integration |
| ISS-Ethix | - | Sociétés des marchés émergents Entreprises internationales | Critères fondés sur des normes Critères de sélection utilisés pour exclure l'industrie de l'armement | https://www.issgovernance.com/ |
| S&P Trucost | - | Entreprises internationales | Données environnementales Émissions de gaz à effet de serre, bouquet énergétique, pourcentage d'exposition aux combustibles fossiles | https://www.trucost.com/ |
| Développement durable | - | Entreprises internationales | Critères ESG - Activités controversées - Critères fondés sur des normes | https://www.sustainalytics.com/ |
| Wood Mackenzie | - | Entreprises internationales | Les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière sont utilisés pour exclure les activités d'extractions non conventionnelles et le charbon thermique. | https://www.woodmac.com/ |
| ISS-Oekom | - | Entreprises internationales | Mesures des objectifs de développement durable | https://www.issgovernance.com/esg/ |
| MapleCroft | - | Émetteurs souverains | Mesures et analyses des risques par pays | https://www.maplecroft.com/ |
| RepRisk | - | Émetteurs souverains | Mesures et analyses du risque pays sur les critères ESG | https://www.reprisk.com/ |
| EIU | - | Émetteurs souverains | Mesures et analyses des risques par pays Données énergétiques par pays | https://www.eiu.com/n/ |
| Groupe PRS | - | Émetteurs souverains | Données quantitatives, notation du risque politique et du risque pays | https://www.prsgroup.com/ |
| Au-delà de l'évaluation | - | Émetteurs souverains | Performance ESG des économies - Risque de crédit souverain - Alignement des objectifs climatiques | https://www.beyond-ratings.com/ |
| Carbon4 Finance | - | Entreprises internationales | Données environnementales basées sur la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique | http://www.carbon4finance.com/ |

Par ailleurs, nos informations proviennent de spécialistes universitaires, de fédérations sectorielle, de la presse et d'ONG. Exemples d'ONG utilisées dans notre analyse :

- **Freedom House** : mesure de la liberté et de la démocratie d'un pays via son système électoral, son pluralisme politique, le fonctionnement de son gouvernement, l'État de droit, etc. (<https://freedomhouse.org/>)
- **Fraser Institute** : mesure de la liberté de l'Homme via l'absence de contraintes coercitives (<https://www.fraserinstitute.org/>)
- **Transparency International (CPI)** : mesure de la corruption du secteur public. (<https://www.transparency.org/>)
- **Indice de performance environnementale (IPE)** : classe les pays en fonction de leur réponse aux défis environnementaux auxquels chaque nation est confrontée
- **Paris Equity Check** : détermine si les engagements des pays vis-à-vis de l'Accord de Paris sont respectés
- **Ease of doing business index (Indice de la facilité de faire des affaires)** : classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires

Enfin, nos analystes ESG obtiennent des informations auprès de diverses organisations internationales, qui font partie intégrante du cadre ESG souverain ou apportent des informations complémentaires dans l'analyse. Voici quelques exemples d'organisations internationales : Banque mondiale, FMI, Organisation mondiale de la santé, Programme des Nations unies pour l'environnement, Organisation

internationale du travail, Programme des Nations unies pour le développement, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Nous pensons que toutes les entreprises dans lesquelles nous investissons doivent afficher de solides pratiques ESG. Nous excluons toutes les entreprises qui ne respectent pas notre politique d'exclusion à l'échelle de l'entreprise et les entreprises qui ont enfreint les principes du Pacte mondial des Nations unies. Ce filtre d'exclusion est couplé à une évaluation ESG des entreprises par leur capacité à créer de la valeur en intégrant la durabilité dans leurs activités commerciales et l'intérêt des parties prenantes dans leurs processus de gestion opérationnelle et financière.

Ensuite, tous les gestionnaires de portefeuille surveillent et prennent en compte les informations sur le développement durable qu'ils reçoivent de l'équipe ESG et les intègrent dans leurs processus et décisions d'investissement afin de mieux évaluer les risques et les opportunités de chaque émetteur. Cette approche d'intégration ESG aura un impact sur l'analyse fondamentale et/ou l'analyse de crédit des émetteurs, sur l'évaluation et, en définitive, sur la construction du portefeuille. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la question 4.1.



Pour les émetteurs souverains, les gestionnaires de portefeuille surveillent et prennent en compte le score global de durabilité d'un pays. Ces derniers reconnaissent les meilleures performances des pays dans nos quatre catégories de critères de développement durable : capital naturel, humain, social et économique. Ces quatre domaines de capital intègrent un large éventail de facteurs ESG matériels que l'équipe ESG évalue à l'aide de nos indicateurs de performance clés définis en interne. Cela génère un arbre analytique dynamique basé sur le capital, qui couvre les défis et les opportunités de développement durable rencontrés par chaque nation, et constitue une source d'information précieuse pour les gestionnaires de portefeuilles.



En outre, tout pays classé comme non libre par Freedom House est pris en compte. Ce faisant, nous aspirons à définir des normes minimales en matière de démocratie, ainsi qu'à éviter les pays impliqués dans le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.

Pour des informations concernant les KPI spécifiques applicables aux fonds, veuillez vous référer au tableau disponible sous le lien respectif de la Section 1 - Fonds couverts par le Code

3.4. Quels sont les principes et critères liés au changement climatique qui sont passés au crible dans le(s) fonds ?

Emetteurs privés

Candriam estime que les opportunités et les risques d'investissement ne peuvent être pleinement évalués en utilisant uniquement les paramètres financiers traditionnels. Nous pensons que la prise en compte des critères ESG est une source de valeur à long terme et d'atténuation des risques qui ne peut pas être totalement appréhendée par l'analyse financière traditionnelle. À cette fin, notre cadre ESG évalue les risques et les opportunités de créer de la valeur en intégrant les facteurs de durabilité des activités commerciales et de la gestion des parties prenantes dans leurs processus de gestion opérationnelle et financière.

L'analyse des activités commerciales évalue l'exposition de l'entreprise (services/produits, zones de production, segments de marché, etc.) aux principaux enjeux du développement durable. Ces défis sont des tendances à long terme susceptibles d'influencer considérablement l'environnement économique dans lequel les entreprises opèrent et de déterminer les futurs défis du marché ainsi que les opportunités de croissance à long terme. Candriam a identifié cinq défis majeurs, dont Changement climatique.

L'analyse des parties prenantes évalue la capacité d'une entreprise à intégrer les intérêts des parties prenantes dans sa stratégie à long terme, dans la mesure où ils sont une source de risques et d'opportunités pour l'entreprise. Ces six catégories de parties prenantes sont les investisseurs, les employés, les clients, les fournisseurs, la société et l'environnement.

À cette fin, nous évaluons les risques et les opportunités liés au changement climatique dans nos activités commerciales et nos parties prenantes. Dans cette approche descendante, nous évaluons l'exposition du modèle économique d'une entreprise au changement climatique à travers l'analyse des activités commerciales. À l'inverse, dans l'approche de l'analyse des parties prenantes, nous évaluons la manière dont une organisation fonctionne à son environnement naturel pour mener ses activités.

En outre, nous appliquons une analyse fondée sur les normes et les activités controversées afin d'exclure les entreprises susceptibles de présenter un risque élevé en raison de leur violation des lois internationales et de leurs activités non durables. Dans l'analyse basée sur les normes, nous déterminons si les entreprises respectent les principes du Pacte mondial des Nations unies, y compris le respect des normes environnementales.

Enfin, nous pensons qu'investir dans des entreprises fortement exposées aux activités pétrolières et gazières conventionnelles et non conventionnelles n'est pas compatible avec les efforts de transition énergétique et représente un risque financier en termes d'actifs échoués. À cette fin, nous appliquons des seuils d'exclusion basés sur les revenus de l'émetteur pour ces activités.

Pour plus d'informations sur le cadre ESG propriétaire de Candriam, voir la définition de l'investissement durable de Candriam selon le SFDR :

[Définition de l'investissement durable | Candriam](#)

Émetteurs souverains

Le cadre ESG exclusif de Candriam est basé sur une évaluation holistique du potentiel de développement durable à long terme de chaque pays, ainsi que des risques et opportunités non financiers qui ont un impact sur la création de valeur à long terme. Les considérations environnementales, y compris le changement climatique, sont naturellement intégrées dans le cadre par le biais du capital naturel.

Notre cadre place le changement climatique et la préservation de l'environnement au premier plan, car le capital naturel n'est pas librement interchangeable avec les capitaux humains, sociaux et économiques. Notre pilier "capital naturel" évalue la manière dont un pays conserve et utilise durablement ses ressources naturelles, en gérant son interaction avec les questions et défis environnementaux mondiaux tels que le changement climatique, sa consommation de combustibles fossiles, sa gestion de la biodiversité et son traitement des déchets. Cette analyse s'aligne, entre autres, sur les ODD, à savoir l'objectif 6 : Eau propre et assainissement, l'objectif 12 : Consommation et production durables et l'objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

3.5. **Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG du gestionnaire de fonds/de la société de gestion de fonds (comment l'univers d'investissement est-il construit, quelle échelle de notation est utilisée, etc.)**

Afin de prendre en compte les enjeux et défis spécifiques à chaque émetteur en matière d'ESG, Candriam a développé une grille d'analyse des notations ESG par type d'émetteur :

- Les sociétés émettant des actions et/ou des obligations.
- Les pays, c'est-à-dire les émetteurs d'obligations publiques tels que les organismes publics.
- Les organisations supranationales émettant des obligations.

Nous estimons que toutes les entreprises dans lesquelles nous investissons doivent faire preuve de pratiques E-S-G saines ; nous appliquons donc une analyse basée sur les normes et une analyse des activités controversées selon les critères de l'ISR et intégrons les résultats de l'analyse des activités commerciales et des parties prenantes ESG dans l'analyse financière fondamentale.

L'analyse ESG repose sur les piliers suivants :

- Analyse des activités controversées
- Analyse fondée sur les normes
- Analyse de l'activité économique
- Analyse des activités de l'entreprise
- Analyse des actifs

Analyse des activités controversées

L'exposition d'une entreprise aux activités controversées est évaluée en fonction de plusieurs paramètres couvrant les variables suivantes :

- **Type d'implication** : le type d'implication (directe ou indirecte) est pris en compte pour chaque entreprise évaluée (propriétaires et exploitants, fabricants et producteurs, détaillants et fournisseurs, fournisseurs de produits ou fournisseurs de services de soutien, etc.)
- **Degré d'implication** : il s'agit d'une approche basée sur le niveau d'implication appliquée à tous les types d'activités controversées. Les capacités de production ou les revenus issus de ces activités sont généralement utilisés comme indicateurs clés.
- **Politique responsable** : outre le type et le degré d'implication, il est important d'examiner la manière dont l'entreprise aborde et perçoit ses activités potentiellement controversées. Par conséquent, l'existence (ou l'absence) d'une politique responsable appropriée et ciblée est essentielle à l'objectif de cette analyse. Ce type de politique reconnaît l'implication de l'entreprise dans une activité controversée, mais aussi l'existence de systèmes et de pratiques visant à garantir que l'activité est menée de manière responsable.

Les seuils d'exclusion pour les activités controversées en matière d'exposition sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

| Exclusions ¹ de niveau 2a | |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Armements controversés | <ul style="list-style-type: none"> ● Toute implication dans : mines terrestres antipersonnel ; bombes à fragmentation ; uranium appauvri ; armes chimiques ; armes biologiques ● Toute implication dans les armes nucléaires et le phosphore blanc |
| Charbon | <ul style="list-style-type: none"> ● Seuil de 5 % des revenus² ● Entreprises développant de nouveaux projets |
| Tabac | <ul style="list-style-type: none"> ● Production : toute implication² ● Distribution : seuil de 5 % des revenus |
| Armements conventionnels | <ul style="list-style-type: none"> ● Seuil de 10 % des revenus |
| Production d'électricité | <ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises ayant de nouveaux projets liés au charbon ou au nucléaire ● Intensité de carbone supérieure à 312gCO₂/kWh |
| Pétrole et gaz | <p>Le pétrole et le gaz non conventionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises impliquées dans l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (>0 % des revenus) ● Sociétés fournissant des services et des équipements dédiés à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (>25 % des revenus) |
| | <p>Pétrole et gaz conventionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises impliquées dans l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz (>0 % des revenus) <p>Sauf si (les deux conditions doivent être remplies) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'entreprise consacre plus de 20 % de ses dépenses d'investissement aux énergies renouvelables, ● L'entreprise n'explore pas et ne développe pas de nouveaux projets pétroliers et gaziers. |
| Jeux de hasard | <ul style="list-style-type: none"> ● Seuil de 10 % des revenus |
| Nucléaire | <ul style="list-style-type: none"> ● Seuil de 30 % des revenus³ |
| Huile de palme | <p>Producteurs/distributeurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● ne sont pas membres de la RSPO⁴ et tirent entre 0 et 5 % de leurs revenus de l'huile de palme, moins de 20 % de cette huile étant de l'huile de palme certifiée RSPO, et qui n'ont pas de politique de lutte contre la déforestation en place ; ou ● ne sont pas membres de la RSPO et tirent plus de 5 % de leurs revenus de l'huile de palme, moins de 50 % de cette huile étant certifiée par la RSPO, et qui n'ont pas mis en place de politique de lutte contre la déforestation. |
| | <p>Les acheteurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● ne sont pas membres de la RSPO et dont les revenus dépendent à plus de 5 % de l'huile de palme, moins de 50 % de cette huile étant de l'huile de palme certifiée par la RSPO, et qui n'ont pas de politique de lutte contre la déforestation. |
| Mines | <ul style="list-style-type: none"> ● UNGP⁵, OCDE |

¹ Les politiques d'exclusion de Candriam sont soumises aux contraintes inhérentes à la disponibilité des données ESG et aux méthodologies de données sous-jacentes. Par conséquent, les seuils sont analysés et mis en œuvre dans la mesure du possible.

² Certaines exceptions peuvent s'appliquer, comme spécifié dans la politique d'exclusion de Candriam.

³ Le seuil s'applique quelle que soit l'intensité en carbone.

⁴ RSPO : Round Table on Sustainable Palm Oil (Table ronde sur l'huile de palme durable)

⁵ UNGP : Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Pour les stratégies Belfius Pension Fund, Belfius Sustainable, Belfius Equities Europe Conviction et Small & Mid Caps, Belfius Select Portfolio Sustainable Low and Medium, Belfius Portfolio Equities Emerging Markets, Belfius Equities Europe Conviction, Belfius Equities Europe Small & Mid Caps, et Belfius Portfolio Equities US Sustainable, la politique d'exclusion selon les critères ISR de niveau 3 s'applique, comme détaillé ci-dessous.

| Exclusions ¹ de niveau 3 | |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Armements controversés | <ul style="list-style-type: none"> ● Toute implication dans : mines terrestres antipersonnel ; bombes à fragmentation ; uranium appauvri ; armes chimiques ; armes biologiques ● Toute implication dans les armes nucléaires et le phosphore blanc |
| Charbon | <ul style="list-style-type: none"> ● Seuil de 5 % des revenus² ● Entreprises développant de nouveaux projets |
| Tabac | <ul style="list-style-type: none"> ● Production : toute implication² ● Distribution : seuil de 5 % des revenus |
| Armements conventionnels | <ul style="list-style-type: none"> ● Seuil de 3 % des revenus |
| Production d'électricité | <ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises ayant de nouveaux projets liés au charbon ou au nucléaire ● Intensité de carbone supérieure à 312gCO₂/kWh |
| Pétrole et gaz | <p>Pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Entreprises impliquées dans l'exploration, la production, le raffinage ou le transport de pétrole et de gaz (>5 % des revenus), ● Sociétés fournissant des services et des équipements dédiés à la production de pétrole et de gaz (> 25 % des revenus) ● Entreprises ayant des plans d'expansion ou d'exploration pour de nouveaux projets pétroliers et gaziers |
| Activités des entreprises dans les régimes oppressifs | <ul style="list-style-type: none"> ● Seuil de 10 % des revenus² ● Engagement déclenché pour certaines entreprises sélectionnées dont le chiffre d'affaires concerné est compris entre 5 et 10 %. |
| Contenu pour adultes | <ul style="list-style-type: none"> ● Seuil de 5 % des revenus |
| Alcool | <ul style="list-style-type: none"> ● Seuil de 10 % des revenus |
| Expérimentation sur les animaux | <ul style="list-style-type: none"> ● Pas de politique responsable ni d'obligation légale de test |
| Jeux de hasard | <ul style="list-style-type: none"> ● Seuil de 5 % des revenus |
| OGM | <ul style="list-style-type: none"> ● 10 % et pas de politique responsable |
| Nucléaire | <ul style="list-style-type: none"> ● Seuil de 30 % des revenus³ |
| Huile de palme | <p>Producteurs/distributeurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● ne sont pas membres de la RSPO⁴ et tirent entre 0 et 5 % de leurs revenus de l'huile de palme, moins de 20 % de cette huile étant de l'huile de palme certifiée RSPO, et qui n'ont pas de politique de lutte contre la déforestation en place ; ou ● ne sont pas membres de la RSPO et tirent plus de 5 % de leurs revenus de l'huile de palme, moins de 50 % de cette huile étant certifiée par la RSPO, et qui n'ont pas mis en place de politique de lutte contre la déforestation. <p>Les acheteurs qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● qui ne sont pas membres de la RSPO et dont les revenus dépendent à plus de 5 % de l'huile de palme, moins de 50 % de cette huile étant de l'huile de palme certifiée par la RSPO, et qui n'ont pas de politique de lutte contre la déforestation. |
| Mines | <ul style="list-style-type: none"> ● UNGP⁵, OCDE |

¹ Les politiques d'exclusion de Candriam sont soumises aux contraintes inhérentes à la disponibilité des données ESG et aux méthodologies de données sous-jacentes. Par conséquent, les seuils sont analysés et mis en œuvre dans la mesure du possible.

² Certaines exceptions peuvent s'appliquer, comme spécifié dans la politique d'exclusion de Candriam.

³ Le seuil s'applique quelle que soit l'intensité de carbone.

⁴ RSPO : Round Table on Sustainable Palm Oil (table ronde sur l'huile de palme durable)

⁵ UNGP : Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique d'exclusion de Candriam, qui peut être consultée sur son site web :

[Politique d'exclusion - Candriam](#)

Veuillez noter que les exclusions ci-dessus s'appliquent aux niveaux de la politique d'exclusion de Candriam qui sont applicables à chaque fonds respectif. En outre, Candriam s'assure que tous les fonds sous le label Towards Sustainability respectent pleinement les derniers critères d'exclusion des entreprises et des États décrits dans les normes de qualité, disponibles sur le site web : [Norme de](#)

[qualité Vers le développement durable 2023](#). Le respect de ces exigences en matière de labels est étroitement contrôlé par Candriam.

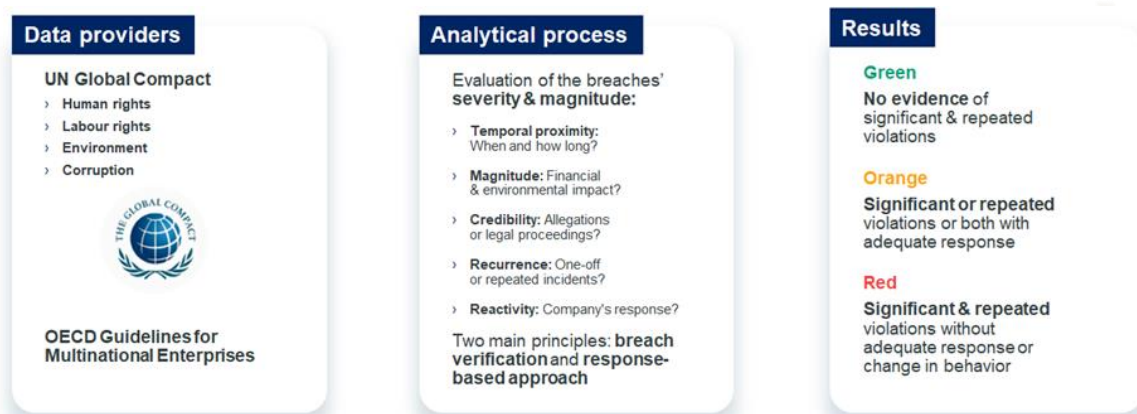
Filtrage Normatif

Candriam effectue une analyse basée sur les normes afin de déterminer si chaque entreprise respecte intrinsèquement les principes du Pacte mondial des Nations unies. L'analyse est conçue pour filtrer les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un des principes relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Nous excluons les entreprises pour lesquelles il existe des preuves de violations répétées et significatives des principes du Pacte mondial et pour lesquelles l'organisation n'a pas adopté de réponse appropriée ou de changement de comportement.

L'accent est mis sur la réponse de l'entreprise. Une gestion qui agit pour prévenir la récurrence est préférable à une gestion qui ne reconnaît pas la responsabilité ou qui ne prend aucune mesure corrective.

Un code couleur est attribué à chacune des catégories de grands principes. Pour qu'un émetteur puisse passer avec succès le filtre d'analyse basé sur les normes, il ne doit pas s'être vu attribuer un drapeau "rouge" dans l'un des quatre champs.



Candriam a défini une liste d'entreprises présentant les violations les plus graves des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et les a exclues de toutes les stratégies relevant de l'article 8. La décision finale est sous la responsabilité du Comité des risques de durabilité qui évalue et surveille les risques de durabilité pour les activités d'investissement de Candriam.

Analyse de l'activité économique

Les entreprises sont exposées, de par leurs activités, aux grandes tendances ESG à long terme qui peuvent fortement influencer l'environnement dans lequel elles opèrent et qui peuvent façonner leurs défis futurs sur le marché et leur croissance à long terme. À l'inverse, les activités des entreprises contribuent, positivement ou négativement, aux objectifs de durabilité.

Nous avons identifié cinq grandes tendances en matière de développement durable : changement climatique, épuisement des ressources, numérisation, santé et bien-être, évolution démographique ; elles sont analysées à l'aide du cadre propriétaire de Candriam.



Examples

Decarbonize business activities across the board, focusing on the most CO₂ intensive sectors

Scale up waste recuperation and recycling capabilities to **reduce resource extraction**

Harness the opportunities to **drive higher industrial and resource efficiencies** through digital technologies

Invest in human capital through job creation, gender equality and decent working conditions

Prepare for the requirements arising from a Western aging society

Deploy **renewable energy** as fossil energies are progressively phased out

Mitigate impact of business activities on ecosystems to **preserve biodiversity**

Protect data privacy, build strong and resilient digital networks

Foster R&D in fatal and chronic diseases and support universal access to healthcare

Support the demographic boom in emerging countries through investment in infrastructure and the food supply chain

Reduce impact of air pollution on human health through improved air quality

Nous analysons les activités de chaque entreprise en tenant compte de l'industrie ou du secteur dans lequel elle opère, de sa situation géographique et de son modèle économique. Nous déterminons le degré d'exposition et de contribution de chaque activité économique aux cinq grands défis de développement et leur attribuons une note de 0 à +100.

Nous évaluons l'exposition d'une entreprise, à travers sa génération de revenus, ses actifs, ses dépenses d'investissement, etc., aux cinq défis clés du développement durable.

Par exemple, dans le secteur minier, l'acier reçoit un score plus négatif sur "Ressources et déchets" que les métaux du groupe du platine ; tandis que dans le secteur alimentaire, les entreprises produisant des produits sains reçoivent un score plus positif que celles qui produisent de la "malbouffe".

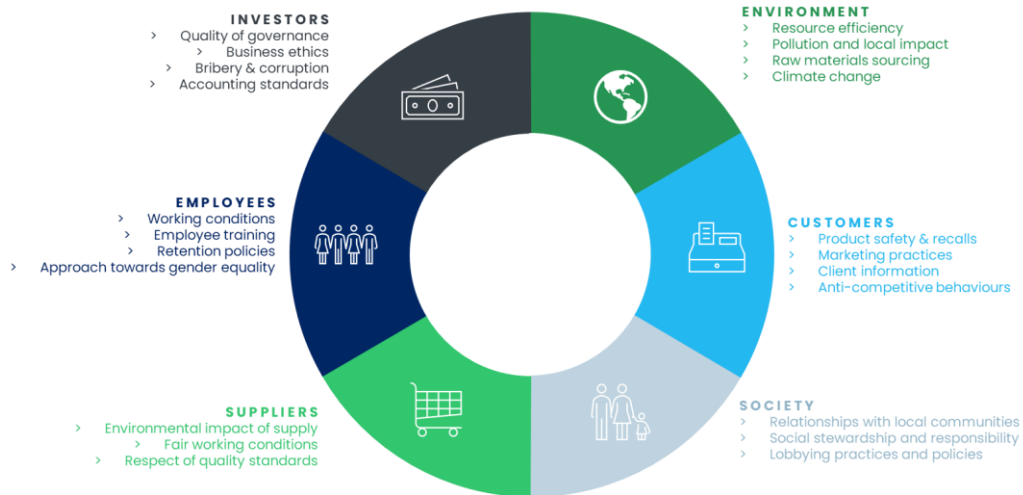


Sur la base des conclusions de l'analyse sectorielle, toutes les expositions de l'entreprise aux principaux défis de développement durable spécifiques au secteur sont évaluées et notées. Pour chaque entreprise, le score est la moyenne pondérée des cinq défis clés en matière de développement durable, allant de 0 à +100. Un score plus faible reflète une moindre exposition de l'entreprise à ces défis majeurs.

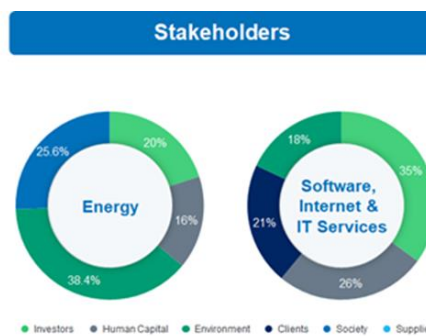
Analyse des parties prenantes

Les relations avec les parties prenantes donnent lieu à des opportunités et à des risques et sont donc déterminantes pour la valeur à long terme. La manière dont une entreprise gère ses parties prenantes, c'est-à-dire la manière dont elle prend en compte leurs intérêts à long terme dans sa stratégie et ses activités, est essentielle pour déterminer si une entreprise mène ses activités de manière durable et responsable.

Nous avons identifié six catégories de parties prenantes : Investisseurs, Environnement, Employés, Clients, Société, Fournisseurs.



Notre analyse intègre des évaluations de matérialité, ce qui signifie que nous déterminons la pertinence de chaque partie prenante sur la base de données qualitatives et quantitatives. En fonction de la pertinence, nous déterminons des pondérations pour chaque catégorie. Par exemple, dans le secteur de l'énergie, nous accordons une grande importance à l'environnement. Dans le secteur bancaire et dans celui des logiciels, nous mettons davantage l'accent sur les investisseurs.



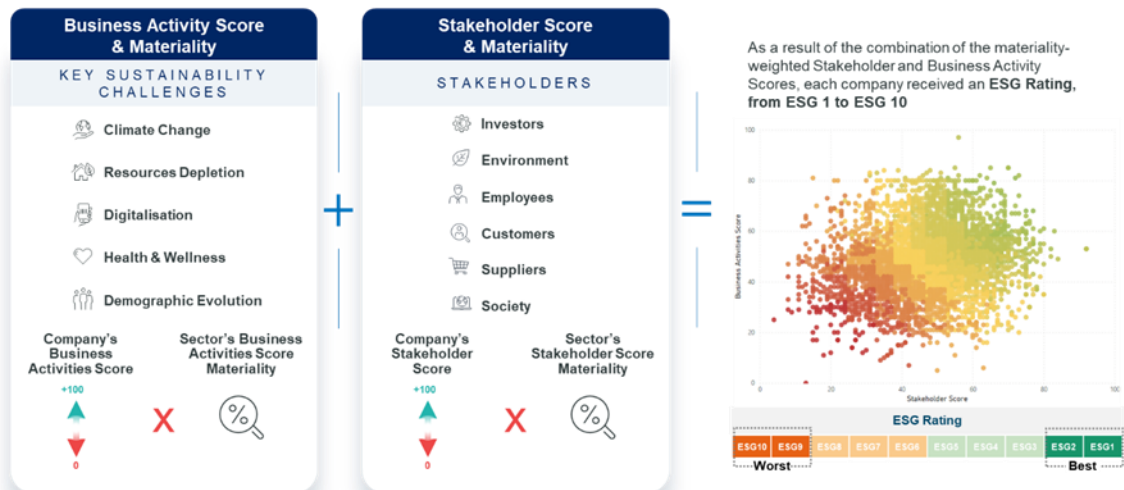
Au sein des grandes catégories, nous attribuons également une pondération en fonction de l'importance relative. Pour l'énergie, dans la catégorie "relations avec les salariés", nous mettons l'accent sur la santé et la sécurité ; pour les services financiers, dans la catégorie "relations avec les investisseurs", nous mettons l'accent sur la gouvernance d'entreprise.

Engagement (dimension globale)

Outre la sélection positive et négative décrite ci-dessus, l'engagement est un élément clé de notre processus d'investissement à long terme, compte tenu de son impact potentiel sur les rendements des investisseurs. Candriam s'engage avec la direction de ses candidats à l'investissement sur une série d'aspects. L'engagement prend la forme d'un dialogue direct et individuel entre les analystes ESG et les représentants de l'entreprise et des autres parties prenantes.

Score ESG

Après les analyses des activités commerciales et des parties prenantes et leur notation respective, nous combinons les deux notes (sur 100) pour obtenir une note ESG pour chaque émetteur. Les deux piliers sont pondérés en fonction de leur importance pour chaque secteur et chaque entreprise, et donnent lieu à un classement ESG allant de ESG 1 (le meilleur) à ESG 10 (le pire).



Une analyse plus fondamentale, appelée "Conviction ESG", peut compléter notre analyse ESG qui utilise une approche davantage basée sur la matérialité. Ce cadre analytique se concentre sur les risques et opportunités ESG les plus pertinents auxquels les émetteurs sont exposés afin de sélectionner ceux qui sont les mieux positionnés en termes de durabilité. Les émetteurs sont évalués par rapport à des indicateurs clés de performance (KPI) importants afin de déterminer le score ESG final et l'éligibilité. L'analyse ESG Conviction est appliquée en complément de notre processus actuel pour enrichir certaines stratégies d'investissement ESG fondamentales et actives.

Étant donné que le cadre de conviction ESG utilise un bloc de construction plus approfondi pour enrichir notre analyse, le classement résultant, de ESG1 (meilleur) à ESG10 (pire), sera le classement ESG final.

Filtrage et analyse ESG

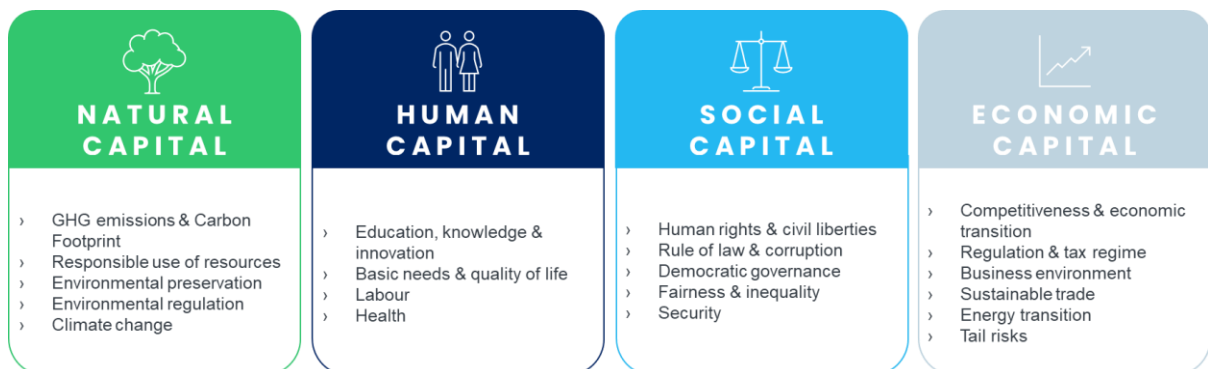
Pour les stratégies Belfius Pension Fund, Belfius Sustainable, Belfius Equities Europe Conviction et Small & Mid Caps, Belfius Select Portfolio Sustainable Low and Medium, Belfius Portfolio Equities Emerging Markets, Belfius Equities Europe Conviction, Belfius Equities Europe Small & Mid Caps, Belfius Portfolio Equities US Sustainable, (toutes soumises à des exclusions ISR de niveau 3), ce qui suit s'applique : sur la base de l'analyse ESG et des étapes de filtrage (analyse ESG, violations du Pacte mondial des Nations Unies, exclusion des activités controversées) décrites dans les paragraphes précédents, l'univers d'investissement analysé du Compartiment est réduit d'au moins 25 %, en éliminant les émetteurs présentant des risques ESG significatifs.

Critères d'analyse pour les pays, c'est-à-dire les émetteurs d'obligations publiques tels que les organismes publics et autres

Notre univers d'investissement est constitué des pays qui obtiennent les meilleurs résultats dans nos quatre catégories de critères de développement durable : **capital humain**, **capital naturel**, **capital social** et **Capital économique**. En outre, notre cadre de durabilité met l'accent sur le critère du capital naturel en le transformant en un multiplicateur pour les trois autres capitaux. Ce faisant, nous créons trois capitaux efficaces sur le plan environnemental afin de refléter l'urgence de relever les défis environnementaux qui nous attendent. La note globale de durabilité d'un pays est la moyenne des trois capitaux les plus efficaces sur le plan environnemental, calculée de cette manière. Par conséquent, il sera beaucoup plus difficile pour un pays de compenser les dommages causés à l'environnement en créant une autre forme de capital, étant donné que tous les scores de capital seront évalués en fonction des dommages causés à l'environnement lors de la création de capitaux humains, sociaux ou économiques. Ces quatre domaines de capital intègrent un large éventail de facteurs ESG importants que nous évaluons à l'aide de nos indicateurs clés de performance (ICP) définis en interne. Cela génère un arbre analytique dynamique basé sur le capital, qui couvre les défis et les opportunités de développement durable auxquels chaque nation est confrontée. À cela s'ajoute une règle d'exclusion relative aux régimes à haut risque et aux normes minimales de démocratie. Vous trouverez ci-dessous un aperçu du cadre souverain :



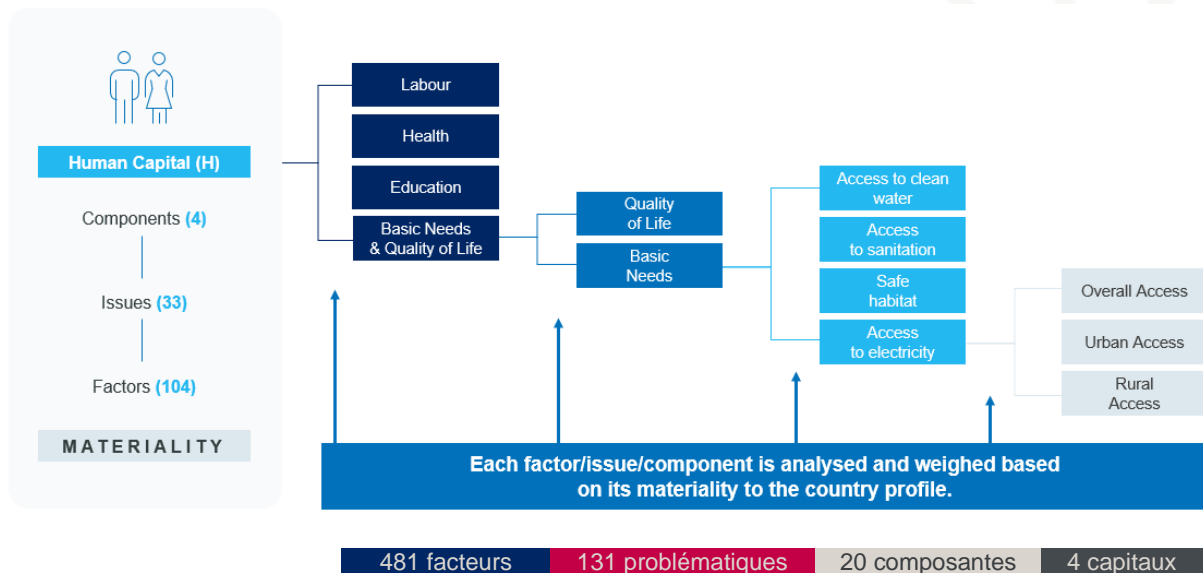
- Capital naturel** : nos indicateurs clés de performance sont conçus pour évaluer la manière dont un pays conserve et utilise durablement ses ressources naturelles. Nous analysons la manière dont un pays gère son interaction avec les défis environnementaux mondiaux tels que le changement climatique, la consommation de ressources, la gestion de la biodiversité et le traitement des déchets. Cette démarche s’aligne, entre autres, sur les ODD suivants : n° 6 - Eau propre et assainissement ; n° 7 - Énergie propre et d’un coût abordable ; n° 9 - Industrie, innovation et infrastructure ; n° 11 - Villes et communautés durables ; n° 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ; n° 14 - Vie aquatique ; et n° 15 - Vie terrestre.
- Le capital humain** : nos indicateurs clés de performance sont choisis pour évaluer la productivité économique et créative, en analysant les niveaux d’éducation et de compétences, l’innovation, la santé, les taux de participation au marché du travail et les taux d’emploi, parmi d’autres thèmes liés au développement durable. Ils portent sur les mêmes objectifs de développement durable que les ODD suivants : n° 1 - Pas de pauvreté ; n° 2 – Faim « zéro » ; n° 3 - Bonne santé et bien-être ; n° 4 - Éducation de qualité ; n° 5 - Égalité entre les sexes ; n° 6 - Eau propre et assainissement ; n° 7 - Énergie propre et d’un coût abordable ; n° 8 - Travail décent et croissance économique ; n° 9 - Industrie, innovation et infrastructure ; n° 10 - Inégalités réduites et n° 11 - Villes et communautés durables.
- Le capital social** : les indicateurs évaluent la société civile et les institutions publiques de chaque pays, y compris la transparence et la démocratie, l’efficacité du gouvernement, la corruption, les inégalités et le niveau de sécurité des populations. Ce domaine important évalue la performance d’un pays par rapport aux ODD des Nations unies suivants : n° 1 - Pas de pauvreté ; n° 5 - Égalité entre les sexes ; n° 10 - Inégalités réduites ; n° 11 - Villes et communautés durables et n° 16 - Paix, justice et institutions efficaces.
- Le capital économique** : nous complétons notre modèle par une évaluation des fondamentaux économiques d’un pays, afin de mesurer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir des politiques viables à long terme. Ces indicateurs fournissent des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des Nations unies, notamment le n° 2 - Faim « zéro » ; le n° 6 - Eau propre et assainissement ; le n° 7 - Énergie propre et d’un coût abordable ; le n° 8 - Travail décent et croissance économique ; le n° 9 - Industrie, innovation et infrastructure ; le n° 11 - Villes et communautés durables ; le n° 12 - Consommation et production durables et le n° 13 - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.



En outre, l'objectif n° 17 des ODD des Nations unies - Partenariats pour la réalisation des objectifs - est au cœur de notre cadre global, qui reconnaît l'importance de la participation d'un pays à de nombreuses conventions et accords internationaux ; ce facteur est pris en compte dans les décisions discrétionnaires. Vous trouverez ci-dessous un graphique illustrant la manière dont les ODD sont intégrés dans notre cadre :



Nous reconnaissons qu'un pays est beaucoup plus complexe qu'une entreprise et que, par conséquent, toute approche nécessite une vue d'ensemble des divers facteurs qui influencent son développement. Si ces facteurs sont interconnectés, l'examen de quelques-uns d'entre eux, de manière isolée, peut néanmoins donner une image biaisée de l'état général d'un pays. Par conséquent, notre cadre prend en compte plus de 400 facteurs individuels qui influencent les pays et évalue la pertinence de chaque facteur pour chaque pays à chaque niveau de développement et à tout moment au cours des 20 dernières années. Elle identifie des indicateurs de performance clés pour chaque question examinée et établit des scores pour chacune des capitales, en donnant plus de poids aux domaines qui comptent pour chaque pays de la manière suivante :



L'exemple ci-dessus n'est donné qu'à titre d'illustration.

Le cadre est organisé en commençant par 481 séries de données individuelles pour chaque pays, appelées facteurs, qui sont regroupées en problématiques, et celles-ci en composantes des différents capitaux, comme illustré ci-dessus. Ces facteurs ont été soigneusement sélectionnés et proviennent de diverses sources privées, publiques et d'ONG. Ils permettent d'appréhender des problématiques, des défis et/ou des opportunités à court, moyen et long terme et sont mis à jour à des fréquences variables,

en fonction de la nature de l'information. Des facteurs similaires sont utilisés pour mesurer la performance d'un pays sur une question donnée. Par exemple, l'accès à l'électricité peut être mesuré à l'aune de trois facteurs interconnectés : l'accès pour l'ensemble de la population, pour la population urbaine uniquement ou pour la population rurale uniquement. Nous procédons à une évaluation de l'importance relative des différents facteurs et sélectionnons un indicateur clé de performance (ICP) parmi eux. L'importance de l'ICP pour une question donnée détermine l'importance que le modèle attribue à cette question, ainsi que des données discrétionnaires permettant de mettre en évidence des mesures plus prospectives. Une évaluation similaire de la matérialité est effectuée à chaque niveau du cadre, ce qui garantit que la note attribuée à un pays reflète correctement ce qui est important pour le développement futur de ce pays.

Les facteurs, enjeux et composantes qui constituent le score de chaque pays sont identiques pour tous les États, mais l'importance attribuée à chaque niveau d'analyse par notre processus d'évaluation de la matérialité varie en fonction des pays et du moment où l'analyse est réalisée.

Les notes obtenues pour les piliers du capital sont transformées en notes pour le capital écologiquement efficace, comme décrit ci-dessus, puis les pays sont classés en fonction de la moyenne arithmétique des trois capitaux écologiquement efficaces. La construction des scores du pilier capital se fait en fonction de l'importance relative pour chaque pays et pour chaque période, ce qui élimine la nécessité d'avoir un seuil d'éligibilité différent pour les économies développées (DM, *Developed markets*) et les économies émergentes (EM, *Emerging Markets*). Dans le classement général ainsi établi, les 25 % de pays ayant les notes les plus basses sont exclus de l'univers d'investissement éligible.

Enfin, les pays qui ont passé avec succès le filtre d'exclusion seront soumis à notre filtre normatif, qui exclut les pays qui ne respectent pas les critères de démocratie et de liberté. Ce filtre se compose de trois éléments :

- **Liste Candriam des régimes extrêmement oppressifs - graves violations des droits de l'homme**
- **Liste d'appel à l'action du Groupe d'action financière - États soutenant le terrorisme**
- **Indice de liberté dans le monde de Freedom House - États considérés comme non libres**

En outre, un pouvoir discrétionnaire est appliqué aux pays qui violent les accords internationaux, mais dont les violations ne sont pas encore reflétées dans les données disponibles.

Critères d'analyse pour les organisations supranationales émettant des obligations

Pour être éligibles à l'univers ESG, les organisations supranationales doivent avoir une mission conforme aux principes du développement durable et ne pas avoir commis d'infractions systématiques majeures aux principes du Pacte mondial des Nations unies.

Un code couleur "rouge" dans l'une des quatre catégories principales du Pacte mondial entraîne l'exclusion du site de l'univers ESG.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section sur les normes ci-dessus dans cette question.

3.6. A quelle fréquence l'évaluation ESG des émetteurs est-elle revue ? Comment sont gérées les éventuelles controverses ?

Notre univers ESG est mis à jour sur une base mensuelle en tenant compte des dernières données des fournisseurs externes.

Chaque secteur et pays est périodiquement analysé en évaluant l'évolution des tendances en matière de durabilité, ainsi que la pertinence et la matérialité de chaque modèle ou cadre utilisé.

L'objectif est de s'assurer que les modèles utilisés par les analystes reflètent de manière optimale les risques et opportunités de développement durable affectant le secteur en question. Les entreprises sont surveillées en permanence et le secteur est revu au moins deux fois par an.

En cas d'événement majeur susceptible d'affecter la note attribuée à une entreprise (fusion et acquisition, scandale, controverse sur la durabilité, etc.) ou à un pays (guerre, catastrophe naturelle, coup d'État, etc.), l'analyste ESG lance une alerte sur l'émetteur.

Il existe plusieurs types d'alertes qui peuvent être envisagées :

- En cas d'événement majeur susceptible d'affecter la notation d'une entreprise (fusion-acquisition, scandale, controverse sur le développement durable, etc.) ou d'un pays (guerre, catastrophe naturelle, coup d'État, etc.), l'analyste ESG lancera une alerte ESG sur l'émetteur. Cette alerte signifie que le gestionnaire de portefeuille ne pourra plus augmenter sa position dans cet émetteur. Le résultat d'une alerte ISR peut être :
 - Un changement immédiat dans la décision finale sur les critères d'éligibilité de l'entreprise (de "éligible" à un portefeuille ISR à "non éligible"). Dans ce cas, le gestionnaire de portefeuille doit vendre la position dans un délai d'un mois.
 - Pas de changement immédiat dans la décision finale sur l'éligibilité de l'entreprise, mais il y a une forte probabilité qu'il y ait un changement dans un avenir proche suite au résultat de l'analyse. Aucune vente immédiate n'est requise. Dans les trois mois qui suivent l'alerte, l'entreprise sera réexaminée en fonction des nouvelles informations. Une période plus longue pour la révision est autorisée lorsqu'elle est justifiée par des raisons objectives, telles qu'un dialogue en cours avec l'entreprise ou l'attente du résultat d'un procès.

Si un émetteur est nouvellement exclu en raison de l'exclusion à l'échelle de l'entreprise ou du filtre basé sur les normes, chaque gestionnaire de portefeuille doit vendre sa position dans un délai d'un mois. En fonction des conditions du marché, de rares exceptions peuvent être accordées par le CIO, le RM et le responsable mondial des investissements et de la recherche ESG, par exemple en cas de liquidité insuffisante.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la [Sustainability Risk Policy | Candriam](#).

4. Le processus d'investissement

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils intégrés dans la construction du portefeuille ?

Les considérations ESG sont prises en compte dans chaque processus d'investissement individuel. Notre approche d'intégration ESG s'appuie sur les cadres et les analyses réalisés par l'équipe ESG. La prise en compte des aspects ESG dans le cadre financier/crédit aura un impact sur le score/couleur final de l'émetteur et l'évaluation pour nos stratégies actions et la recommandation de crédit pour les stratégies à revenu fixe. À cette fin, l'intégration des considérations ESG aura finalement un impact sur la construction du portefeuille final.

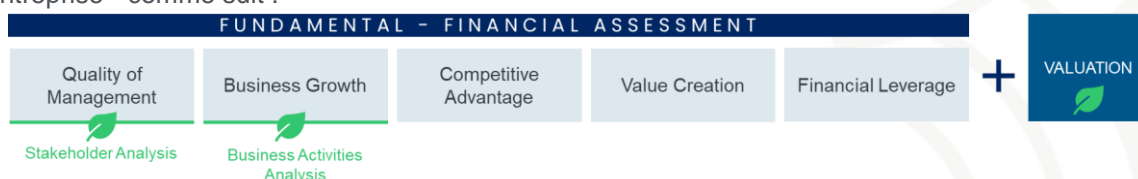
Intégration ESG pour les stratégies d'actions

Chez Candriam, nous intégrons les informations et les analyses ESG dans les décisions d'investissement en actions afin de mieux évaluer les risques et les opportunités qui découlent des activités et des opérations des entreprises. En respectant et en préservant la nature distincte de chaque philosophie et approche d'investissement à travers notre gamme de processus d'investissement, les stratégies fondamentales d'investissement en actions de Candriam sont influencées à chacun des niveaux suivants : *analyse fondamentale, évaluation et construction de portefeuille.*

Analyse fondamentale

L'analyse fondamentale de Candriam repose sur cinq piliers : *Qualité de la gestion, croissance de l'entreprise, avantage concurrentiel, création de valeur et Levier financier.* Chacun de ces piliers reçoit une couleur/un score qui détermine l'évaluation finale d'une entreprise.

Les stratégies d'actions fondamentales de Candriam¹ tiennent compte des notes "Analyse des activités commerciales" et "Analyse des parties prenantes" dans l'analyse fondamentale et "Évaluation de l'entreprise" comme suit :

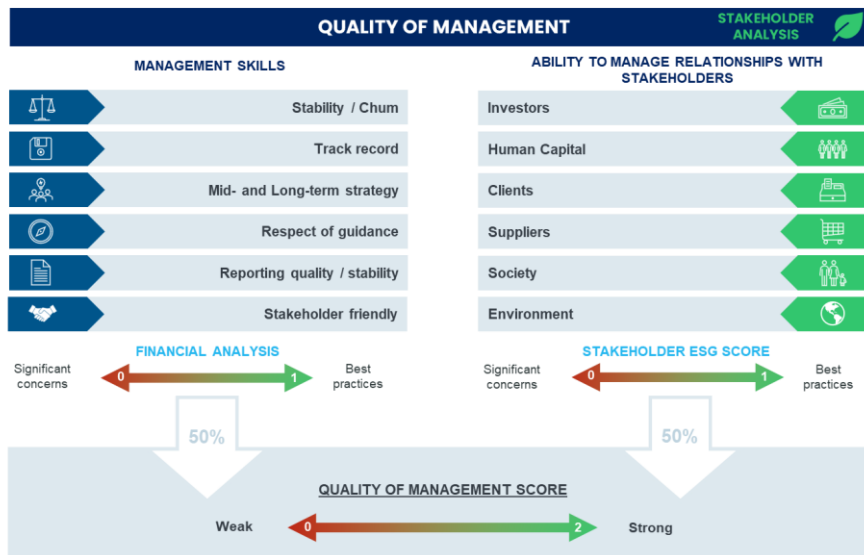


Qualité de la gestion

Afin d'obtenir une vision globale de la gouvernance et de la solidité de la gestion d'une entreprise, nous évaluons les relations d'une entreprise avec plusieurs parties prenantes en considérant et en intégrant les informations ESG qualitatives et les scores ESG quantitatifs qui résultent de l'analyse des parties prenantes ESG.

Outre l'évaluation de la stratégie, de la stabilité, des antécédents, de la communication d'entreprise et d'autres critères financiers, nous évaluons l'équipe de direction sur ses relations avec les parties prenantes.

L'analyse des parties prenantes ESG est prise en compte dans l'évaluation de la qualité de la gestion. Si le score "parties prenantes" de l'entreprise se situe dans le troisième tertilerd de son univers², le score "Qualité de la gestion" ne peut être "vert".



Croissance de l'entreprise

Dans l'évaluation de la croissance des entreprises, l'analyse des activités commerciales ESG des émetteurs est prise en compte. Candriam a identifié des tendances clés en matière de durabilité à long terme qui influencent fortement l'environnement dans lequel les entreprises opèrent et qui influencent leurs futurs défis commerciaux ainsi que leur croissance et leur prospérité à long terme. Les cinq tendances clés en matière de durabilité illustrées ci-dessus sont analysées afin d'évaluer le potentiel de croissance en conjonction avec d'autres facteurs clés du marché et le risque réglementaire. Plus précisément, nous prenons en compte la dynamique de l'offre et de la demande ainsi que les moteurs du marché, le score **résultant de l'analyse ESG des activités commerciales**, et les contraintes réglementaires potentielles pour déterminer le score global du pilier.



Avantage concurrentiel

Nous effectuons une analyse intrinsèque des produits et services, de la R&D, de l'assistance à la clientèle et d'autres domaines pertinents pour l'activité de l'entreprise, y compris les opportunités et les risques résultant des considérations relatives à la réglementation en matière de durabilité.

Nous utilisons les concepts de Porter pour analyser la position concurrentielle de l'entreprise dans son secteur, tels que la menace de nouveaux entrants, la menace de substitutions et le pouvoir de négociation des fournisseurs et des clients.

Nous vérifions les contraintes potentielles résultant de la réglementation en matière de durabilité et évaluons leur impact sur l'avantage concurrentiel de l'entreprise, ainsi que les risques et les opportunités, notamment barrière à l'entrée.

Par exemple, compte tenu des objectifs climatiques ambitieux de nombreux pays dans le monde, on assiste à une forte émergence de réglementations et de législations relatives aux émissions, à la pollution et à d'autres considérations environnementales. À cette fin, nous nous attendons à ce que les entreprises dont les activités commerciales contribuent positivement à ces objectifs environnementaux soient plus performantes à long terme.

Cette analyse conduit à une vision qualitative qui est prise en compte dans notre évaluation globale dans ce pilier.

Évaluation fondamentale finale

Pour chaque critère, les entreprises reçoivent l'une des notes ou couleurs suivantes : 0/Rouge (faible), 1/Orange (moyen) ou 2/Vert (forte qualité). Les cinq notes sont ensuite compilées afin d'obtenir un score global/une note de couleur des entreprises qui détermine le "score de qualité" d'une entreprise : "Haute qualité" (vert), "Qualité satisfaisante" (orange) et "Basse qualité" (rouge).

L'évaluation ESG est un facteur contribuant à déterminer la couleur/le score final d'une entreprise, qui déterminera à son tour la pondération de cette position dans le portefeuille d'actions final.

Évaluation de l'entreprise

Nous évaluons en outre la dynamique de leur rentabilité et de leur croissance, la liquidité du capital et la valorisation. Notre évaluation est principalement basée sur des modèles DCF utilisant au moins cinq années de projection de Free Cash Flow, sur la base de nos projections internes.

Nous ajustons le taux d'actualisation en fonction du score/couleur final d'une entreprise qui **tient compte des critères ESG**. Par exemple, pour les entreprises vertes, nous réduisons le taux d'actualisation dans notre DCF. Cette modification a un impact significatif sur l'évaluation DCF.

Construction de Portefeuille

Au sein de l'univers éligible, le processus est principalement basé sur la couleur et la sélection ascendante des actions ; les pondérations de dans le portefeuille sont fonction des couleurs globales des entreprises. Les écarts de pondération sectorielle par rapport à l'indice de référence ne constituent pas un objectif stratégique ; ils résultent de nos convictions sur les actions individuelles, avec des contrôles d'équilibre descendants et d'autres limites d'écart.

La pondération est fortement influencée par la note de couleur (y compris le score ESG) et le potentiel de hausse découlant de notre analyse de valorisation (qui prend également en compte le score ESG). Nous privilégions les entreprises qui sont "vertes" à tous égards. Une entreprise "orange" aura un poids plus faible et les entreprises "rouges" sont en principe exclues, ou extrêmement réduites, selon le processus.

Intégration ESG pour les stratégies à revenu fixe

Sociétés émettrices

Chez Candriam, nous pensons que les marchés obligataires présentent un profil risque-rendement asymétrique. La pierre angulaire de notre philosophie d'investissement est une approche de haute conviction basée sur une recherche ascendante rigoureuse afin d'acquérir une compréhension profonde et détaillée de la solvabilité de chaque émetteur. Nous pensons qu'une évaluation complète des risques liés aux émetteurs, et notamment du risque de baisse, ne peut être obtenue sans tenir compte des facteurs ESG. Conformément à cette philosophie d'investissement de longue date, notre analyse fondamentale du crédit a intégré des critères ESG au cours des dernières années tout en établissant nos recommandations de crédit pour chaque émetteur de l'univers investissable

Notre analyse de crédit est basée sur une étude de l'analyse du profil commercial et de l'analyse du profil financier. Au cours de l'étape d'analyse commerciale de notre processus de recherche sur le crédit, nous intégrons explicitement les facteurs ESG afin d'évaluer le profil d'un émetteur spécifique. Nous pensons qu'une étude des facteurs ESG est indispensable pour avoir une compréhension complète de la solvabilité d'un émetteur. La capacité d'une entité à remplir ses obligations financières comprend à la fois la volonté et la capacité de rembourser sa dette. Un examen et une évaluation des facteurs ESG nous fournissent des éléments extra-financiers essentiels, qui nous permettent d'avoir une vision claire du profil des émetteurs. Cette étude est réalisée par nos analystes crédit qui sont spécialisés par secteur

et sur les marchés des obligations d'entreprises de qualité, à haut rendement et émergentes. Cette équipe d'analystes de crédit est soutenue par notre unité indépendante de recherche ESG qui comprend 8 analystes qui couvrent les marchés mondiaux du crédit et 3 analystes qui sont responsables de l'engagement auprès des entreprises.

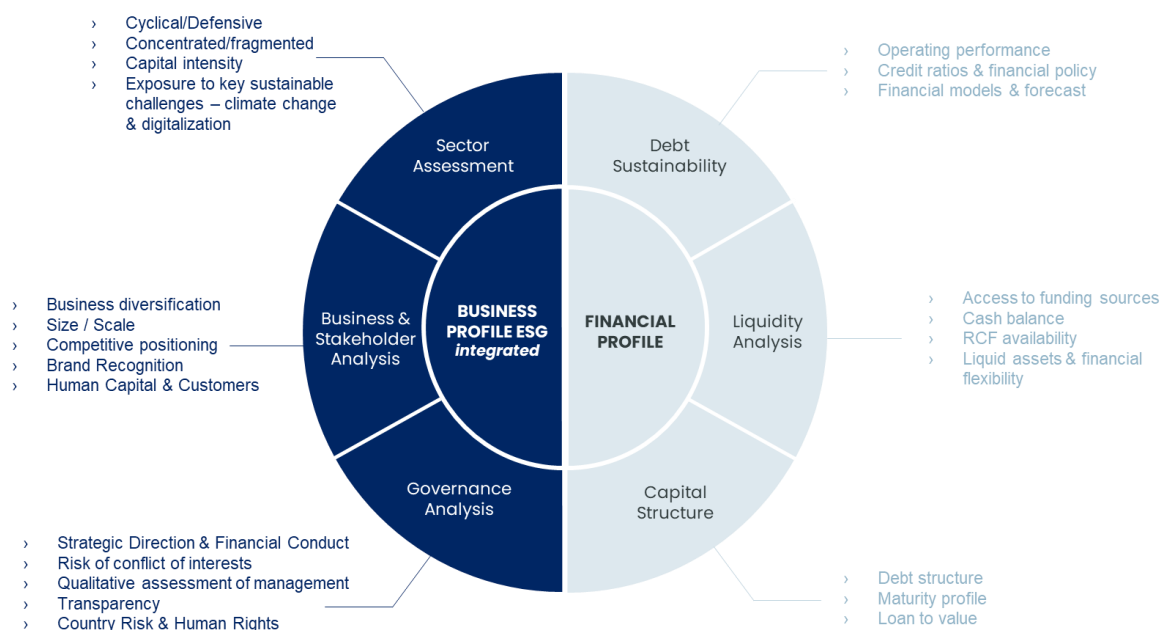
Les analystes ESG de constituent une plate-forme solide pour nos analystes de crédit, car une évaluation ESG négative sur un émetteur fournira un signal négatif. Ayant effectué un travail de fond sur tous les émetteurs, les analystes ESG constituent une source d'information précieuse et un complément solide à nos analystes de crédit, avec lesquels ils apprécient une interaction étroite et le partage des connaissances.

L'intégration ESG est effectuée par nos analystes de crédit . Elle vise à mieux évaluer les risques présentés par chaque émetteur et ne vise pas à exclure des émetteurs. L'objectif est plutôt d'identifier les forces et les faiblesses d'un point de vue ESG afin de découvrir les opportunités et d'identifier les menaces. Le résultat final est une évaluation du profil commercial de chaque émetteur intégrant les facteurs ESG.

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont évalués en fonction de leur pertinence et de leur importance pour la solvabilité d'une entreprise. Nous cherchons à combiner des évaluations qualitatives et quantitatives sur chacun des facteurs afin d'obtenir un meilleur aperçu des perspectives futures de l'émetteur. Nous utilisons une approche sectorielle pour identifier les aspects qui présentent des risques à fort impact afin d'améliorer la performance ajustée du risque. Nous ne limitons pas notre analyse à l'examen des données historiques car nous utilisons une approche prospective, ce qui signifie que nous déterminerons comment ces facteurs importants peuvent évoluer à l'avenir.

Outre l'interaction quotidienne entre l'équipe ESG et les analystes de crédit, les analystes de crédit, les gestionnaires de portefeuille et les équipes ESG participent également à un comité ESG mensuel formalisé, présidé par le responsable mondial des titres à revenu fixe et le responsable des investissements et de la recherche ESG. Au cours de cette réunion, les deux équipes discutent de leurs conclusions et résultats non seulement en termes d'exclusions d'émetteurs, mais aussi en termes de forces et faiblesses des émetteurs sur la base des facteurs ESG. En outre, les tendances et les cadres réglementaires dans différents secteurs sont discutés et partagés. Nos analystes ESG participent également à nos comités de crédit afin de bien comprendre la recommandation de crédit globale pour chaque émetteur et le rôle que l'intégration ESG a joué.

Nous illustrons et détaillons ci-dessous la manière dont nos analystes traitent les 3 facteurs pour chaque émetteur qu'ils analysent afin de construire un dossier ESG et de déterminer finalement comment il affecte le profil commercial d'une entreprise.



Gouvernance

La gouvernance, définie comme un système par lequel les entités sont dirigées et contrôlées, a toujours été un élément important de notre analyse de crédit. Le gouvernement d'entreprise est essentiel pour aider les entreprises à atteindre leurs objectifs et à contrôler les risques en créant une politique et en surveillant sa mise en œuvre. L'intégration de la métrique clé est essentielle pour évaluer les perspectives d'avenir d'une entreprise. Nos analystes de crédit organisent régulièrement des réunions avec la direction et bénéficient de leur expérience et de leurs interactions à long terme avec les PDG et les directeurs financiers afin de recueillir des données et des informations sur la gouvernance. Notre cadre nous permet d'établir une analyse de la gouvernance pour chaque entreprise grâce à une compréhension approfondie de 4 thèmes clés (Orientation stratégique et conduite financière ; Risque de conflit d'intérêts ; Évaluation qualitative de la gestion ; Transparence) tant au niveau quantitatif que qualitatif. Ces thèmes sont analysés sur la base des facteurs matériels qui ont un impact significatif (tant positif que négatif) sur l'image globale de la gouvernance, selon le modèle d'analyse ESG.

Analyse de l'activité et des parties prenantes

Le facteur social dans l'intégration ESG examine le degré auquel une entreprise gère son association avec sa main-d'œuvre et avec la société en général. Ce segment traite de l'identification des thèmes clés qui correspondent au pilier social et de l'évaluation de la manière dont ils ont été traités par l'entreprise. En raison de la nature assez spécifique de certains thèmes, ils ne peuvent être appliqués qu'aux secteurs concernés. La sécurité des produits, par exemple, ne concerne pas toujours le secteur des technologies de l'information, mais s'applique aux constructeurs automobiles. La sécurité des employés concerne davantage des secteurs comme l'exploitation minière et la construction que les médias et les télécoms. D'autres thèmes, comme la formation et la gestion des carrières, peuvent en revanche être appliqués à tous les secteurs. Nous visons à fournir le plus haut niveau de détail et de granularité dans notre intégration ESG et nous distinguons donc chaque thème social lorsque nous les étudions. Nous restons également conscients du fait que la matérialité diffère entre les différents thèmes sociaux, et qu'il existe une pertinence démontrée des questions spécifiques au secteur.

Évaluation du secteur

L'angle environnemental est analysé en se concentrant principalement sur des aspects tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources, tout en accordant une attention particulière à la pollution et à la biodiversité dans certains cas. L'objectif est de bien comprendre les risques que chaque émetteur présente d'un point de vue environnemental. Ce pilier est fortement influencé par la réglementation, qui a un impact sur tous les secteurs, bien que de manière différente. Certains secteurs (automobile, énergie) sont plus intensifs en CO₂ et les transformations nécessaires risquent donc d'être plus intenses du fait d'une réglementation beaucoup plus importante. Le cadre diffère donc selon les secteurs à forte intensité de CO₂, bien que chacun d'entre eux soit soumis à une réglementation. Il est donc essentiel de comprendre comment une entreprise s'aligne sur les différents objectifs qui ont été fixés.

Intégration de l'ESG dans le classement des profils d'entreprise

Une fois que les segments ESG ont été évalués, nous les intégrons dans notre analyse du profil de l'entreprise, en particulier dans les trois thèmes mentionnés ci-dessus, à savoir l'évaluation du secteur, l'analyse de l'entreprise et la gouvernance. Ce faisant, sur une base qualitative, nos analystes sont en mesure d'intégrer les résultats du cadre ESG dans l'évaluation globale du profil de l'entreprise. Il est important de noter qu'une évaluation ESG faible peut avoir un impact important sur le score du profil d'entreprise, le faisant passer de fort à satisfaisant ou même à faible, selon l'amplitude des résultats. En outre, en ce qui concerne le cadre ESG, nos analystes de crédit comprennent que, structurellement, les risques ESG d'un émetteur sont orientés à la baisse. Une bonne évaluation ESG est susceptible d'aider l'entreprise à long terme. Cependant, un faible risque a un impact immédiat sur l'émetteur. Par conséquent, les analystes de crédit accordent une attention particulière à une évaluation ESG faible, qui sera plus susceptible d'entraîner une modification de la notation de notre profil commercial.

Enfin, nous accordons également une attention particulière au classement ESG mentionné ci-dessus, qui est calculé par notre équipe ESG dans le cadre de l'exclusion des émetteurs les moins solvables de notre univers d'investissement. Pour chaque émetteur, nous consultons ce classement ESG afin de le comparer avec l'évaluation ESG réalisée par notre équipe de crédit. Cette dernière étape, avant de fournir un score final du profil de l'entreprise, permet à nos analystes de crédit d'effectuer une vérification globale en termes d'évaluation ESG. En effet, si un émetteur est jugé faible par notre équipe ESG, il ne peut pas avoir un score de profil commercial fort.

Émetteurs souverains

Pour les émetteurs souverains, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte dans notre processus de sélection des obligations pays et gouvernementales. L'analyse et la sélection des obligations d'État se fait en trois étapes : la recommandation de crédit souverain, l'évaluation du pays et la sélection des obligations d'État.

Les facteurs ESG sont intégrés dans le processus par la détermination de notre recommandation de crédit souverain.

Dans le cadre de l'évaluation des pays , nous examinerons ensuite la liquidité et comparerons la recommandation de crédit souverain de chaque pays par rapport à son évaluation sur le marché. Cela nous donne une indication de la valeur relative et absolue des différents pays de notre univers et ce, sur différents segments de courbe. Cela donne une indication de la valeur relative et absolue.

Dans la troisième étape, la sélection des obligations d'État , nous utilisons des outils internes pour repérer les opportunités de valorisation parmi les pays et par tranche d'échéance. Nous détectons ces opportunités par une analyse systématique des spreads, aidée par un outil interne de valeur relative (carry & roll down) et une analyse statistique des tendances des spreads pour chaque instrument.

4.2. Comment les critères spécifiques au changement climatique sont-ils intégrés dans la construction du portefeuille ?

Les facteurs ESG sont intégrés dans le processus financier afin de mieux évaluer les risques et les opportunités. Les résultats de l'analyse des activités commerciales, qui comprend l'évaluation de l'exposition des entreprises au changement climatique, sont intégrés dans notre cadre financier et de crédit. Elle aura donc un impact sur la note/couleur finale de l'émetteur et sur la valorisation pour nos stratégies actions et sur la recommandation de crédit pour les stratégies obligataires. En outre, chaque stratégie d'investissement vise à réduire les émissions de carbone par rapport à son indice de référence relatif ou en dessous d'un seuil absolu, en fonction de la stratégie d'investissement. Rappelons qu'aucune stratégie ne peut investir dans une entreprise qui tire plus de 5 % de ses revenus du charbon thermique.

Pour plus d'informations sur l'intégration ESG, veuillez-vous référer à la question 4.1.

4.3. L'évaluation ESG ou le processus d'investissement ont-ils changé au cours des 12 derniers mois ?

Candriam a renforcé sa politique d'exclusion vis-à-vis du charbon thermique et l'huile de palme.

4.4. Une partie du ou des fonds est-elle investie dans des entités poursuivant des objectifs sociaux forts/des entreprises sociales ?

Le fonds couvert par ce code cherche à investir ne cherche pas activement à investir dans des entités poursuivant des objectifs sociaux forts. Cependant, comme le fonds applique une approche ESG à toutes les classes d'actifs, ses investissements sont orientés vers les entreprises qui affichent des pratiques ESG saines et qui ne nuisent pas à la société.

Les fonds couverts par le présent code cherchent à investir dans des entités qui contribuent positivement à la société. Bien que les stratégies n'appliquent pas une approche "à impact", elles s'efforcent de dépasser les moyennes de référence sur les indicateurs d'impact vérifiables. Plus précisément, ces stratégies visent à obtenir une émission de carbone plus faible par rapport à leur indice de référence ou par rapport à un seuil absolu, en fonction de la stratégie d'investissement. Nous aspirons également, pour les stratégies souveraines, à obtenir un meilleur indice de Freedom House et de performance environnementale par rapport à leur indice de référence respectif.

4.5. Le(s) fonds exerce(nt) des activités de prêt de titres ?

Les fonds n'effectuent pas de prêts/emprunts de titres.

4.6. Le(s) fonds utilise(nt) des instruments dérivés ?

En fonction des classes d'actifs investissables et dans les limites définies par le prospectus approuvé, les portefeuilles ISR peuvent utiliser des produits dérivés, tels que définis ci-dessous. Le principe général de l'utilisation des produits dérivés est que les positions courtes via des produits dérivés ne peuvent être utilisées que pour couvrir des positions longues. Aucune position courte nette n'est autorisée, sauf dans des cas exceptionnels où une couverture adéquate ne peut être obtenue en raison d'un manque de couverture des instruments.

Pour toutes les transactions sur produits dérivés, le fonds est tenu d'utiliser comme contrepartie uniquement les institutions financières qui respectent les principes du Pacte mondial des Nations unies, tels que décrits à la section 3.3 du présent code au moment de la transaction.

Vous trouverez ci-dessous notre politique standard en matière d'instruments dérivés, telle que définie par la politique de gestion des risques ESG :

- **Contrats à terme sur taux d'intérêt:** La gestion des fonds en question implique l'utilisation régulière de contrats à terme sur taux d'intérêt basés sur des obligations d'État appartenant à l'univers ISR, afin d'ajuster la durée du portefeuille (à la hausse ou à la baisse) sur les différents segments de la courbe des taux. Ces opérations sont limitées par les règles juridiques applicables aux fonds soumis à la directive européenne, c'est-à-dire à 100% des actifs du fonds (y compris les autres produits dérivés). Comme le sous-jacent est inclus dans l'univers ISR, il n'y a pas d'impact sur la qualité ESG du fonds.
- **Swaps de taux d'intérêt:** la gestion des fonds en question peut impliquer l'utilisation de swaps de taux d'intérêt afin d'échanger un taux fixe contre un taux variable, si la contrepartie appartient à l'univers ISR. Ces opérations sont limitées par les règles juridiques applicables aux fonds soumis à la directive européenne, c'est-à-dire à 100% des actifs du fonds (y compris les autres produits dérivés). Comme le sous-jacent est inclus dans l'univers ISR, il n'y a pas d'impact sur la qualité ESG du fonds.
- **Swaps d'actions:** ces transactions sont autorisées, à condition que l'indice ou le panier d'actions réponde aux critères de l'univers ISR.
- **Dérivés de crédit sur indices et contrats à terme sur indices boursiers:** peuvent être utilisés temporairement à des fins de couverture et en cas de souscriptions ou de rachats importants.
- **Swaps sur défaillance de crédit (CDS) :** les fonds en question peuvent utiliser des CDS sur un émetteur ISR du portefeuille si la contrepartie de la transaction est une institution financière qui appartient également à l'univers ISR. Comme l'émetteur soumis au CDS et la contrepartie à la transaction appartiennent tous deux à l'univers ISR, ces transactions n'ont aucun impact sur la qualité ESG du fonds.
- **Avants:** Les forwards sont exclusivement utilisés pour ajuster rapidement l'exposition du portefeuille au risque de change en cas de fortes fluctuations du marché ou de changement important dans la composition du portefeuille. Ces transactions, qui n'ont aucun impact sur la qualité ESG du fonds, doivent être effectuées avec un établissement de crédit faisant partie de l'univers ISR.
- **Options cotées / OTC** sur des actions individuelles ou sur des émetteurs d'obligations : ces options sont valables à condition que les émetteurs fassent partie de l'univers ISR.

Les dérivés sous-jacents individuels doivent être conformes à la politique d'exclusion de l'entreprise.

4.7. Le(s) fonds investit-il (investissent-ils) dans des fonds communs de placement ?

En fonction des classes d'actifs investissables et dans les limites définies par le prospectus approuvé, les stratégies d'investissement peuvent investir dans des fonds communs de placement. Les fonds externes doivent avoir une politique d'exclusion concernant les armes controversées, le charbon thermique et le tabac.



5. Les contrôles de l'ESG

5.1. Quels mécanismes de contrôle internes et/ou externes sont en place pour garantir la conformité du portefeuille avec les règles ESG de gestion du ou des fonds, telles que définies à la section 4 ?

Plusieurs services sont chargés du contrôle interne : la gestion des risques, l'audit interne et la conformité.

Chaque service est indépendant de celui de la gestion des fonds et est placé directement sous l'autorité du comité stratégique du groupe Candriam.

Le département de la gestion des risques s'assure que les titres composant les stratégies classées comme relevant de l'article 8 du SFDR, sont conformes à la politique d'exclusion de l'ensemble de l'entreprise.

L'un des outils utilisés par ce service est le serveur de contraintes, un outil qui rassemble toutes les contraintes et limites nécessaires pour gérer l'investissement des fonds. Il intègre des contraintes réglementaires et des contraintes contractuelles ainsi que des limites et contraintes internes utilisées pour prévenir les erreurs opérationnelles. Des contraintes sont appliquées, par exemple au niveau :

- De l'univers d'investissement ESG
- De la liste des investissements autorisés sur 44
- De la définition des ratios potentiels (liquidité, dispersion)
- Des principales contraintes réglementaires applicables au fonds
- De la "Liste d'avertissements sur le crédit" et de la "liste d'avertissements sur les actions".

Une fois que les contraintes ont été configurées dans le serveur de contraintes, tout ordre saisi par le gestionnaire de portefeuille est immédiatement vérifié par rapport à ces contraintes avant que l'ordre ne soit envoyé aux marchés (contrôle *ex ante*). Le gestionnaire de portefeuille est alerté en cas de non-respect des contraintes.

Le service d'audit interne effectue des inspections, puis donne les avis nécessaires pour assurer la performance et la mise en œuvre effective du système de contrôle interne en vigueur. Les missions d'inspection représentent la majeure partie du travail du service d'audit et visent à fournir au comité stratégique du groupe une évaluation objective et indépendante d'un domaine particulier (fonction, processus, système).

6. Mesures d'impact et rapports ESG

6.1. Comment la qualité ESG du ou des fonds est-elle évaluée ?

La qualité ESG du fonds est évaluée par des scores ESG développés en interne sur la base de notre modèle ESG propriétaire (analyse des activités commerciales, analyse des parties prenantes, activités controversées et analyse fondée sur les normes). Les scores sont mesurés par rapport à l'indice de référence du fonds. Nous suivons la qualité ESG en utilisant un score ESG global ainsi que des scores E, S et G, comme illustré ci-dessous :

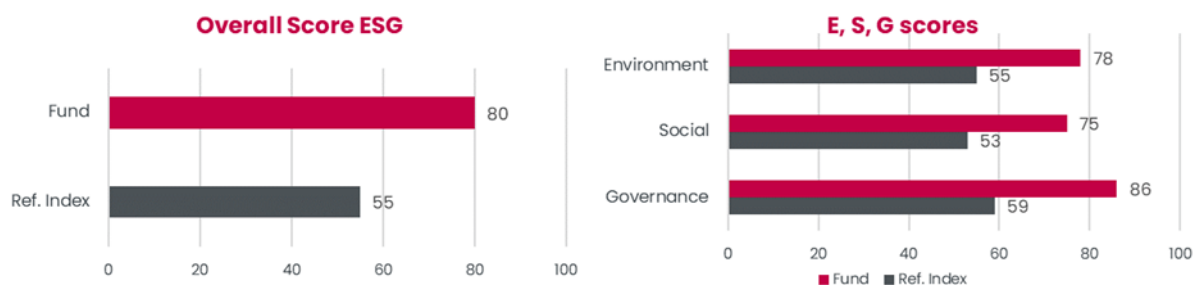


Image fournie à titre d'illustration uniquement.

Veuillez noter que ces notes ne sont pas divulguées publiquement.

6.2. Quels indicateurs ESG sont utilisés par le(s) fonds ?

Les indicateurs suivants sont généralement suivis au niveau du fonds¹ :

- Notation et distribution ESG
- Indicateurs d'impact ESG, tels que (mais non limités à) :
 - Empreinte carbone
 - Intensité de carbone
 - Intensité carbone moyenne pondérée
 - Production d'énergie renouvelable
 - Consommation d'eau
 - Intensité de la consommation d'eau
 - Intensité hydrique moyenne pondérée (WAWI, *Weighted Average Water Intensity*)
 - Mixité au sein du conseil d'administration
 - Indépendance du conseil d'administration
 - Conventions collectives
 - Exposition aux actifs liés au carbone dans le secteur de la production d'électricité

Veuillez noter que ces indicateurs font l'objet d'un suivi interne et ne sont pas rendus publics.

6.3. Quels moyens de communication sont utilisés pour fournir aux investisseurs des informations sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Société de gestion - Belfius Asset Management

Les documents et informations sur ce fonds traitent de la qualité ESG du portefeuille via : la stratégie d'investissement du fonds.

¹ Les indicateurs ESG publiés peuvent varier en fonction du fonds.

La sélection des expositions les plus importantes en termes de titres dans le portefeuille, telles que décrites dans les rapports du fonds.

Les détails des titres du portefeuille sont également disponibles dans des fiches produites dédiées fournies aux investisseurs.

Société de gestion des investissements - Candriam

Les documents et informations sur nos stratégies traitent de la qualité ESG du portefeuille via :

- La stratégie d'investissement du fonds.
- La sélection des plus grandes expositions en termes de titres dans le portefeuille, comme décrit dans le rapport du fonds.

Veillez trouver ci-dessous des exemples de documents supplémentaires publiés sur une base annuelle. Le rapport de gérance, qui comprend les examens de l'engagement et du vote par procuration, peut être consulté sur le site Web de Candriam :

[Rapport Annuel des Engagements et Votes | Candriam](#)

Le rapport de Candriam sur la responsabilité sociale des entreprises peut être consulté sur le lien suivant :

[Rapport CSR | Candriam](#)

Pour toute demande concernant la recherche disponible pour les investisseurs/épargnants ou la répartition des titres dans les portefeuilles, veuillez contacter [Contact | Candriam](#).

6.4. La société de gestion du fonds publie-t-elle les résultats de ses politiques de vote et d'engagement ?

Oui, l'entreprise publie les résultats de ses politiques de vote et d'engagement. Veuillez-vous référer à la question 6.3. pour les liens vers nos publications.

7. Annexe

Informations complémentaires - Bilan carbone

TCO₂-eq : Le dioxyde de carbone (CO₂) est le GES le plus couramment émis par les activités humaines, en matière de quantité rejetée et d'impact total sur le réchauffement de la planète. C'est pourquoi le terme "CO₂" est parfois utilisé comme une expression abrégée pour tous les gaz à effet de serre. L'empreinte carbone d'un portefeuille est mesurée en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO₂-eq), ce qui permet de regrouper les différentes émissions de gaz à effet de serre en un seul chiffre. Pour toute quantité et tout type de gaz à effet de serre, eqCO₂ signifie la quantité de CO₂ qui aurait un impact équivalent sur le réchauffement de la planète. Scopes 1, 2 et 3 : Le protocole international sur les GES classe les émissions de GES d'une entreprise en trois « scopes » :

- Les émissions du champ d'application 1 sont des émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées.
- Les émissions du champ d'application 2 sont des émissions indirectes provenant de la production d'énergie achetée.
- Les émissions du champ d'application 3 sont toutes les émissions indirectes (non incluses dans le champ d'application 2) qui se produisent dans la chaîne de valeur de la société déclarante, y compris les émissions en amont et en aval.

Toutes les mesures de l'empreinte carbone analysées dans notre rapport sont basées sur les données des champs d'application 1 et 2 fournies par le fournisseur de données spécialisé "Trucost". Il n'existe actuellement pas de données de bonne qualité sur le champ d'application 3 en raison de la complexité de la mesure et du contrôle des données de la chaîne de valeur en amont et en aval. Cela signifie également que les "émissions évitées" sont exclues de l'analyse de l'empreinte carbone.

Mesure de l'empreinte carbone : On peut distinguer quatre indicateurs d'empreinte carbone :

- **Total des émissions de carbone** : mesure les émissions totales de GES d'un portefeuille au sens le plus littéral en additionnant toutes les émissions de GES des participations sous-jacentes, proportionnellement à la part de propriété. La dépendance de cette mesure à la taille spécifique d'un portefeuille rend cette mesure d'une utilité limitée à des fins de benchmarking et de comparaison.
- **Émissions de carbone (normalisées)** : mesure les émissions de carbone pondérées par les actifs d'un portefeuille, normalisées par million de dollars investis (exprimées en tCO₂-eq / million de dollars investis).
- **Intensité de carbone (normalisée)** : mesure les émissions de carbone pondérées par les actifs d'un portefeuille, normalisées par million de dollars de revenus (exprimées en tCO₂-eq / million de dollars de revenus). Cet indicateur informe sur la quantité de GES émise par les positions d'un portefeuille pour générer 1 million de dollars de chiffre d'affaires.

L'intensité moyenne pondérée en carbone (IMPC) : est le produit de la somme des pondérations des participations du portefeuille et des intensités en carbone, où les intensités en carbone des participations sont calculées comme les émissions totales de carbone de l'entreprise divisées par les revenus totaux de l'entreprise



Décharge de responsabilité

Le présent document n'est fourni qu'à titre d'information et ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni une recommandation d'investissement, ni une confirmation d'une quelconque transaction, sauf disposition contraire. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et les sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent être exclues a priori. Candriam ne saurait être tenue responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment et le contenu de ce document ne peut être reproduit sans autorisation écrite préalable.

Avertissement : Les performances passées d'un instrument financier, d'un indice ou d'un service d'investissement, ou des simulations de performances passées, ou des prévisions de performances futures, ne sont pas des indicateurs fiables des performances futures. Les performances brutes peuvent être influencées par des commissions, redevances et autres charges. Les performances exprimées dans une autre monnaie que celle du pays de résidence de l'investisseur subissent les fluctuations du taux de change, pouvant avoir un impact positif ou négatif sur les gains. Si ce document fait référence à un traitement fiscal particulier, une telle information dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut évoluer.

Le présent document ne constitue pas une recherche en investissements au sens de l'article 36, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2017/565 de la Commission. Candriam souligne que ces informations n'ont pas été préparées conformément aux dispositions légales prônant la recherche indépendante en investissements et qu'elle n'est soumise à aucune restriction interdisant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

Candriam recommande aux investisseurs de consulter, sur son site Internet, www.candriam.com, le document d'information clé pour l'investisseur, le prospectus et toute autre information pertinente, y compris la valeur liquidative des fonds (« VL »), avant d'investir dans l'un de ses fonds. Ces informations sont disponibles en anglais ou dans la langue locale pour chaque pays où la commercialisation du fonds est autorisée.

Informations spécifiques à l'attention des investisseurs suisses : Le représentant désigné et agent payeur en Suisse est RBC Investors Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ou, le cas échéant, les règles de gestion, ainsi que les rapports annuels et semestriels, tous sur support papier, sont disponibles gratuitement auprès du représentant et de l'agent payeur en Suisse.